

Compte Administratif 2003

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année avant le 30 juin, le Conseil Municipal est appelé à **approuver le compte administratif de l'exercice précédent**. Il retrace les réalisations de l'année écoulée, en rappelant prévisions et réalisations, en distinguant dépenses et recettes. Il permet d'arrêter définitivement le résultat de l'exercice ainsi que les reports et les restes à réaliser, qui ont été repris par anticipation dès le budget primitif 2004.

C'est surtout l'occasion de **dresser un bilan de l'année écoulée**, de revenir sur les grandes réalisations qui fondent l'action de la Municipalité et de faire un point de la situation financière de la Ville, de ses engagements et de ses capacités d'intervention, rapportées au PPI.

Enfin, le compte administratif est un rendu compte auprès des élus bisontins des autorisations budgétaires données par le Conseil Municipal. Cela explique le niveau de détail choisi dans le rapport de présentation, complété lui-même par toute une série d'annexes budgétaires. Pour la dernière année, la présentation du compte administratif est détaillée par fonction. Le Conseil Municipal de décembre 2003 ayant décidé de modifier le niveau de vote à compter de 2004, le prochain compte administratif sera présenté par nature.

Le **rapport de présentation** qui vous est proposé vise à faciliter la lecture et la synthèse du compte administratif. Il comporte **5 parties successives** :

Première partie : les réalisations de l'année 2003

Deuxième partie : les résultats budgétaires

Troisième partie : les recettes et les dépenses du budget principal

Quatrième partie : l'analyse des réalisations du budget principal par fonction

Cinquième partie : les balances du compte administratif.

Première partie : les réalisations de l'année 2003

1. Le rappel du cadre budgétaire

Pour la Ville, le budget 2003 se situe dans un cadre particulier. En effet, c'est le **premier budget qui permet de décliner les orientations du PPI** adopté par le Conseil Municipal en décembre 2002.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement, tant dans ses objectifs (projets, réalisations, axes d'intervention) que dans les moyens qui y sont affectés (choix d'une stratégie budgétaire et financière, construction d'un cadre rigoureux de suivi et de programmation) en est donc la clé de lecture. Il est nécessaire de s'y référer pour mesurer les réalisations et surtout les ambitions qu'il traduit.

De ce point de vue, **le budget 2003** marquait :

- l'inscription dans un mouvement volontaire d'accompagnement de la relance avec un soutien en faveur de l'investissement (au travers de l'inscription de grands projets d'équipement),

- la volonté de réaliser un effort renouvelé en faveur des solidarités (par une augmentation significative de l'appui apporté au CCAS),

- enfin une affirmation constante de nos priorités en matière de proximité et de service public (passant par une revalorisation ponctuelle des crédits des services).

Ces efforts, rendus possibles par des résultats de gestion meilleurs que prévus fin 2002 étaient compatibles avec **les orientations de la prospective budgétaire**.

C'est ce que confirment **les ratios du compte administratif 2003** sur la section de fonctionnement, dans un contexte financier qui reste favorable. En matière d'investissement, les réalisations sont en hausse de 2002 sur 2003 hors travaux en régie, même si c'est dans une proportion inférieure à la progression des prévisions budgétaires. Ce décalage est la traduction de la montée en charge progressive des grands programmes d'investissement (le Palais des Sports, la station d'épuration de Port Douvot, le projet Pasteur par exemple) sur plusieurs exercices, selon une logique qui, entre 2002 et 2004, est davantage opérationnelle que calée strictement sur l'annualité budgétaire. Budgétairement, cela se traduit par un volume de crédits d'investissement reportés, de 2003 sur 2004, en augmentation. L'accélération sera plus sensible en 2004.

Enfin, pour être complet, il faut rappeler que **2003 a vu deux séries de transferts de compétences**, qui peuvent fausser certaines comparaisons avec l'exercice précédent (les données sont retraitées en tant que de besoin dans les pages qui suivent).

Le premier transfert au 1^{er} janvier 2003 est celui des **centres sociaux** décidé par le Conseil Municipal du 19 décembre 2002, avec l'objectif de renforcer la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Il s'agissait de mieux répondre aux besoins des habitants en fusionnant centres sociaux, maisons pour tous et centres d'animation. La Ville a repris au CCAS la gestion de trois structures et près de 30 agents. Le coût net du transfert représentait 0,8 M€. Cette somme majorée de divers coûts en personnel a été déduite de la subvention versée par la Ville au CCAS, à périmètre constant. Le coût budgétaire du transfert s'est donc avéré neutre mais les postes de personnel connaissent une nette augmentation (+ 0,9 M€) sans retraitement, alors qu'à l'inverse les subventions versées connaissent un sensible ralentissement. Les autres lignes budgétaires touchées par le transfert évoluent de façon moins nette (dépenses d'administration générale, de fournitures, travaux et acquisitions, subventions reçues, prestations et loyers, reprise d'un encours de dette de 120 K€).

La seconde série de transferts concerne **la CAGB** : reprise des personnels intervenant dans le domaine économique, reprise du PLIE, de la participation de la Ville au titre de l'aéroport de Dole Tavaux, transfert de la pépinière de Palente. Les charges correspondantes faussent à nouveau les comparaisons de ligne budgétaire à ligne budgétaire. La charge nette est défalquée de l'attribution de compensation reçue par la Ville en 2000 pour la neutralité budgétaire du transfert.

2. La politique municipale en 2003

Conformément aux engagements inscrits dans le PPI, **le budget 2003 avait deux ambitions** : engager un **programme d'investissement significatif** inscrit sur la durée du mandat pour servir le rayonnement de la capitale régionale et garantir **l'assurance d'un service de haute qualité** offert à tous les Bisontins, au plus près des quartiers.

Investir pour l'avenir constituait la première de ces priorités, avec notamment un accent fort mis sur la **requalification de l'urbanisme** et sur les projets inscrits dans **les quartiers**. Ainsi, 2003 a permis d'achever le montage des dossiers opérationnels des ORU (et surtout de l'ORU des Clairs-Soleils) sur lesquels le Conseil Municipal a été amené à se prononcer. Dans les quartiers, 2003 a vu l'achèvement des travaux dans le quartier de Palente (0,7 M€) et l'ouverture de la Maison de Quartier de la Grette (pour un investissement de 0,3 M€), le démarrage des travaux de la Maison de quartier de Velotte (0,3 M€ de dépenses), l'ouverture du Point Public de Montrapon (pour des travaux de l'ordre de 0,2 M€) et toute une série de réalisations relevant du Grand Programme de Petits Travaux initié au PPI. Ainsi globalement, en tranches annuelles, les réalisations ont été de 13,3 M€.

Le renforcement du rayonnement de la capitale régionale constituait un autre axe majeur. **Dans le domaine culturel**, on peut rappeler quelques événements importants comme la remarquable exposition sur les dessins du Musée des Beaux-Arts ou la réalisation à l'automne des Instempsfestifs. 2003 a vu aussi la confirmation de l'engagement des **grands dossiers sportifs** que constituent, pour la capitale régionale, la réhabilitation du stade Léo Lagrange (avec 1,7 M€ de dépenses) et le projet de nouveau Palais des Sports (0,8 M€ de dépenses ont été réalisées sur ce second dossier). D'autres actions ont été menées dans le cadre du **schéma de développement touristique**, avec notamment la reprise par la Ville des travaux de la troisième tranche du programme de réhabilitation du jardin zoologique de la Citadelle (0,2 M€). Le développement durable a constitué un autre axe majeur de nos actions avec le lancement de la démarche de l'agenda 21, la construction de la chaufferie bois de Planoise et la poursuite du déploiement du réseau de pistes cyclables au travers du PDU (dont l'ensemble des réalisations a représenté 1,1 M€).

Déplacements et aménagement urbain sont liés et la Ville a poursuivi ses interventions en 2003 en faveur du **développement économique**, du **soutien aux services et à un habitat de qualité** : déblocage du dossier de la City (début du chantier de l'hôtel), poursuite des actions sur Planoise, La Fayette, soutien au projet de zone franche urbaine, montée en charge avec la CAGB de la ZAC des Hauts du Chazal et du pôle santé (0,6 M€ de dépenses directes sur le budget principal), poursuite des acquisitions et cessions immobilières (avec 0,6 M€ de réalisations sur le secteur des Prés de Vaux et 0,1 M€ sur celui de Casamène). Un effort spécifique en faveur du centre-ville a été confirmé en 2003 avec le montage opérationnel du dossier Pasteur en liaison avec la SEDD et surtout la poursuite des aménagements périphériques du complexe Marché Beaux-Arts (le parking du marché a mobilisé 2,9 M€ et les aménagements extérieurs : 0,9 M€). Ces actions jointes à une série de projets de **valorisation du patrimoine architectural, des espaces verts et des sites** modèlent l'évolution d'un cadre de vie renouvelé.

Autre priorité de notre action : les services au public. Nous y avons contribué dans le domaine de la **démocratie de proximité** avec les conseils de quartiers, mais aussi **avec le CCAS, le Conseil des Sages et la charte Ville-Handicap**. Au près du public scolaire, un effort spécifique a à nouveau été réalisé en faveur de l'entretien et de la sécurité dans **les écoles, les crèches et les aires de jeux**. L'accent a aussi été mis sur les travaux du groupe scolaire Saint-Claude (qui ont mobilisé 1,6 M€). Pour la deuxième année consécutive, les crédits pédagogiques et de fournitures scolaires ont été augmentés. L'opération «1000 ordinateurs dans les écoles» a été relayée en 2003 par celle du «cartable numérique». La renégociation du contrat conclu entre la Ville et la CAF a aussi permis d'amorcer à la rentrée 2003 une baisse des tarifs dans les crèches. Plus généralement, les actions en faveur de la solidarité se sont développées avec le CCAS, dont la subvention a augmenté de près de 10 % après retraitement à périmètre constant.

Enfin, **la proximité alliée à la qualité de la vie** s'est aussi traduite par toute une série d'actions notamment dans le domaine de la propreté sur la voirie publique.

C'est ainsi une politique d'ensemble qui se met en place pour Besançon et ses habitants, conforme à nos engagements et aux grandes lignes que nous nous sommes fixées.

3. Les données financières

La situation financière de la Ville est conforme au cadre fixé par la prospective budgétaire qui sous-tend le PPI, adopté en décembre 2002, pour la préparation du BP 2003. Les réalisations de l'année 2003 montrent que les hypothèses posées sur la section de fonctionnement ont été tenues, malgré les efforts réalisés dans certains domaines qui se traduisent par une majoration de crédits (le soutien au CCAS par exemple). En investissement, les réalisations ont progressé moins vite que les estimations initiales. Conformément à la prospective budgétaire, l'épargne brute s'est érodée entre 2002

et 2003 tout en restant supérieure à 20 M€. Le niveau de réalisation constaté pour les dépenses d'équipement a eu pour effet de limiter le recours à l'emprunt, ce qui a permis de maintenir en tendance le niveau d'endettement sur le budget principal d'un exercice sur l'autre et de limiter la capacité de désendettement à un niveau nettement inférieur à 6 ans.

Le tableau ci-dessous dresse une comparaison entre les hypothèses d'évolution des principaux postes de la section de fonctionnement retenues au titre du PPI et les réalisations effectives.

Prévision budget principal	Hypothèse PPI décembre 2002	Réalisations au CA 2003 (périmètre constant)
Dépenses de personnel	+ 2,5 %	+ 2,3 %
Subventions versées	Inflation + 1,5 %, soit + 3,6 %	+ 5 %, mais avec une hausse de + 10,3 % au CCAS
Charges à caractère général	Inflation + 1,5 %, soit + 3,6 %	+ 2,8 %
Taux de fiscalité	Inflation, soit + 2,1 %	+ 2,1 %

Dans l'ensemble et si on met à part l'effort volontaire de la Ville en direction du CCAS en 2003 (s'expliquant lui-même par les conséquences sociales de la crise économique et de l'emploi et par le financement d'opérations exceptionnelles : logement-foyer des Clairs-Soleils, apurement partiel du déficit de l'atelier protégé du CHAT), ces résultats confirment la **maîtrise de la section de fonctionnement**. Après retraitement à périmètre constant, l'effort est particulièrement sensible pour les charges à caractère général qui recouvrent les crédits des services mais aussi les dépenses contraintes (fluides, contrats, délégations de service public). Il s'agit d'un effort constant. On peut rappeler notamment que ces crédits avaient déjà diminué en 2002.

Le résultat constaté pour l'évolution des **dépenses de personnel** est lui aussi en-deçà du plafond de la prospective (+ 2,3 % pour + 2,5 % maximum). Ce résultat s'entend à périmètre constant (hors centres sociaux) mais avec un impact de l'ARTT en année pleine s'agissant des recrutements. Ce bon résultat ne pourra pas être reproduit en 2004 et en 2005, si on se réfère aux mesures d'ores et déjà annoncées par le Gouvernement (hausse de la cotisation patronale à la CNRACL, mise en place du régime de retraite complémentaire sur les primes, suppression d'un jour férié, ...).

S'agissant de la **section d'investissement**, les données globales en dépenses et en recettes sont reprises dans le tableau ci-après :

Prévision budget principal	Hypothèse PPI décembre 2002	Réalisations au CA 2003
Dépenses d'investissement	37,9 Me maximum	30 M€
Mobilisations d'emprunt	18,7 Me maximum	16,9 M€

Dans l'ensemble, le taux de financement des investissements par emprunt est légèrement supérieur aux prévisions du PPI (56 % contre 49 %) du fait d'une moindre réalisation des autres recettes d'investissement (une partie des versements étant décalés sur 2004). Les données précédentes sont en effet à corriger des reports sur l'exercice 2004 qui ont logiquement augmenté d'un exercice sur l'autre de 3,3 M€ en dépenses. En données brutes, le volume des dépenses d'équipement est resté stable à 30 M€ (si on prend en compte les travaux en régie, eux-mêmes en diminution), avec une baisse limitée du taux de réalisation entre 2002 et 2003. En revanche, l'encours de dette est resté stable d'un exercice sur l'autre à près de 109 M€ sur le budget principal.

Les résultats budgétaires et les ratios financiers sont davantage détaillés dans la partie suivante.

Deuxième partie : les résultats budgétaires

Au titre du budget général, les recettes réelles de l'exercice 2003 se sont élevées à 233,1 M€ dont 181,4 M€ en fonctionnement et 51,7 M€ en investissement. Le budget principal représente 181,1 M€ soit 78 %, le solde se répartissant entre les budgets annexes dont 22,7 M€ pour l'assainissement, 12,9 M€ pour les eaux et 14,4 M€ pour les déchets.

Les dépenses réelles de l'exercice se sont établies, sur le budget général, à 216,3 M€ réparties entre 149,5 M€ en fonctionnement et 66,8 M€ en investissement. Le budget principal en totalise 175,3 M€, soit 81 % alors que les budgets annexes se partagent 41 M€ dont 17,1 M€ pour l'assainissement, 13,1 M€ pour les déchets et 9,7 M€ pour les eaux.

Au total, en tenant compte du résultat déjà disponible fin 2002, le budget général termine l'exercice 2003 avec un excédent cumulé de 25 M€. Pour le seul budget principal, l'excédent brut est de 13,8 M€ alors que l'excédent disponible repris par anticipation au BP 2004 est de 8,4 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'affectation des résultats des différents budgets donne lieu à des rapports spécifiques présentés à ce même Conseil Municipal.

Il convient à présent d'analyser ces données globales plus en détail, au niveau du budget principal et à l'intérieur de chacun des budgets annexes.

1. L'analyse du budget principal

Pour permettre une juste comparaison des résultats 2003 avec ceux de l'exercice précédent, les données qui suivent tiennent compte des changements de périmètre intervenus d'un exercice sur l'autre, dont le principal est le transfert de la gestion des centres sociaux du CCAS à la Ville au 1^{er} janvier 2003.

1.1. La section d'investissement

* Les **recettes**, qui étaient de 29 M€ en 2002, se sont élevées à 31,5 M€, soit 2,5 M€ supplémentaires dont 1,6 M€ au titre de l'emprunt, mobilisé à hauteur de 16,9 M€ pour faire face à une faible évolution des autres recettes (subventions, dotations,...) : celles-ci n'ont augmenté que de 0,6 M€ en 2003 alors qu'elles avaient enregistré une forte progression de 2,9 M€ en 2002.

Ce niveau d'emprunt reste toutefois compatible avec nos objectifs et n'altère en rien la bonne santé financière de la Ville, l'encours de dette étant stabilisé à près de 109 M€.

* Comparables en volume (46,8 M€ en 2003 au lieu de 46,7 M€ en 2002) les **dépenses** le sont aussi en terme de structure. Les dépenses d'équipement, avec travaux en régie, se sont élevées à près de 30 M€, comme en 2002, et ne progressent que faiblement. Quant au remboursement de la dette en capital, avec 16,5 M€, il a été d'un niveau proche de celui de l'exercice précédent (16,2 M€).

1.2. La section de fonctionnement

* A périmètre constant, les recettes enregistrent une hausse de 2,3 %, plus modeste que celle de l'an dernier. Les évolutions sont cependant très contrastées d'une catégorie à l'autre.

Au chapitre des augmentations, le produit des contributions conserve son dynamisme (+ 4,5 %) alors que les autres impôts et taxes progressent plus lentement (+ 1,9 %). Les subventions et participations autres que celles de l'État enregistrent une poussée spectaculaire de 1,2 M€ (+ 28 %) entièrement imputable à la forte revalorisation des participations versées par la CAF au titre du «contrat enfance».

A l'opposé, certains postes enregistrent des baisses, plus limitées. C'est le cas des participations de l'État (- 0,7 %), de la fiscalité reversée (- 1,6 %, compensés cependant par des transferts de charges à la CAGB) et des produits de gestion courante (usagers des services et domaine) en recul de 1,3 %.

* La progression des **dépenses**, toujours à périmètre constant, a été contenue à 3,4 %. On constate, là aussi, des variations sensibles d'un poste à l'autre.

Compte tenu de la masse budgétaire en jeu, la principale satisfaction reste la maîtrise, continue, des dépenses de personnel : elles n'augmentent en effet que de 2,3 % et leur part relative dans les dépenses réelles de fonctionnement diminue de 56,6 % à 56,0 %.

La baisse des intérêts payés au titre de la dette est également une constante depuis quelques années. Si l'évolution favorable des taux en est le principal facteur, le recours modéré à l'emprunt et une gestion active et rigoureuse de notre encours participent également de façon non négligeable à ce bon résultat.

Les subventions versées sont au contraire en augmentation sensible (+ 5 %). La raison principale est à rechercher au niveau des subventions d'équipement qui augmentent de près de 7 %, suivant en cela le rythme de réalisation des investissements correspondants. La progression des subventions de fonctionnement est plus modeste (+ 4,3 %) et pour une grande part imputable à celle versée au CCAS (+ 10 %) qui a dû faire face, en 2003, à des dépenses exceptionnelles importantes.

Les charges à caractère général affichent une progression apparente forte, de l'ordre de 8 %. Dans un premier temps, cette hausse s'explique par la forte variation du volume de travaux en régie, sans laquelle elle serait réduite à 4,8 %. Plusieurs dépenses, nouvelles en 2003, participent également à cette évolution : certaines génèrent parallèlement des recettes nouvelles (contrat avec Via- Stationnement pour le parking du Marché, étude sur les bases fiscales), d'autres étaient précédemment imputées sur d'autres lignes budgétaires (prestations BRC football). Ces corrections faites, l'évolution du poste est ramenée à + 2,8 % dont on peut faire ressortir le fonctionnement en année pleine de l'ensemble Marché Beaux-Arts ou la nécessité d'assurer de nouvelles contraintes (évacuation des déchets municipaux).

1.3. Les ratios d'épargne et d'endettement du budget principal

L'évolution observée des dépenses et des recettes de fonctionnement explique le léger tassement de 4 % de notre **épargne brute**, de 22,0 M€ fin 2002 à 21,1 M€.

Nous avons également constaté que l'évolution moins favorable des recettes d'investissement hors emprunt nous avait contraints à emprunter plus en 2003 : notre encours de dette est cependant resté stable (109,4 M€ au lieu de 109,0 M€ fin 2002) tout comme notre capacité de désendettement qui demeure proche de 5 ans.

Ces deux ralentissements, observés d'ailleurs sur l'ensemble des collectivités territoriales, ne menacent pas la bonne santé financière de la Ville et n'empêchent pas la réalisation des grands objectifs fixés dans le cadre du PPI. Ils doivent cependant nous inciter à rester vigilants dans l'élaboration et l'exécution des budgets futurs.

2. La présentation des budgets annexes

Comme pour le Budget Principal, l'analyse des budgets annexes reprend les concepts définis dans le Guide des Finances des Communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales) : les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutés aux dépenses d'investissement, de même que les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice N - 1 ont été déduits des dépenses d'investissement pour être ajoutés aux dépenses de fonctionnement.

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement, Forêts, Zone d'Activités des Champs Montants et Zone d'Activités rue Thomas Edison sont comptabilisées pour leur montant HT.

2.1. Budget Eaux

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice augmentent légèrement (+ 1,1 %) et passent de 9 495 K€ à 9 601 K€.

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires progresse de 0,8 % et s'établit à 6 267 K€ contre 6 218 K€ en 2002. En 2003, le prix est fixé à 0,86 € HT le m³ en augmentation de 1 centime par rapport à 2002. Le prix facturé à l'usager toutes taxes comprises (parts eau et assainissement + redevances) est donc en légère hausse (+ 0,5 %).

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 9 655 K€ et se rapportent pour 3 354 K€ à l'investissement et pour 6 302 K€ au fonctionnement.

Les travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs ainsi que les travaux sur le réseau de distribution confiés à l'entreprise ou réalisés en régie s'élèvent à 2 566 K€ contre 3 379 K€ en 2002 et ont porté essentiellement sur :

- la poursuite des tranches annuelles pour 1 392 K€. Ces travaux ont permis la pose de 4 308 mètres de canalisations. Ce linéaire de canalisations neuves correspond à 2 455 mètres d'extension de réseau et 1 853 mètres de canalisations renouvelées, ainsi que la rénovation de 420 branchements avec suppression du plomb et la création de 146 branchements nouveaux,

- les travaux de construction des réseaux réalisés dans le cadre de l'équipement des zones d'aménagement pour 777 K€ (677 K€ pour la ZAC des Hauts du Chazal - Pôle Santé, 44 K€ pour la ZAC du Val des Grands Bas, 30 K€ pour la ZA La Fayette et 26 K€ pour la ZAC de Planoise),

- l'achèvement de la liaison Nord-Est et Rocade Nord-Ouest par la pose d'une conduite de la rue de Vesoul au réservoir des Relançons pour 309 K€.

Le montant de l'annuité payée diminue sensiblement et passe de 708 K€ à 678 K€.

En excluant les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie sont en baisse et passent de 3 767 K€ à 3 710 K€.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 814 K€, il est en augmentation de 1,5 % par rapport à l'exercice 2002.

Les résultats de clôture 2003 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2003	1 417 K€	
* résultat des restes à réaliser 2003	- 2 038 K€	
		- 621 K€

Le programme d'investissement de 2003 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 621 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2003. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 2002 déduction faite de la part affectée à l'investissement (1 944 K€ - 1 749 K€)	195 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2003	1 821 K€

* excédent de clôture 2003	2 016 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2003 (621 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2004 s'élève à 1 395 K€.

2.2. Budget Assainissement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 8 209 K€ contre 8 295 K€ en 2002, si l'on exclut la prime d'épuration dont le rythme d'encaissement est très fluctuant.

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires se stabilise et s'établit à 6 167 K€ contre 6 177 K€ en 2002 pour un prix fixé à 0,91 € HT le m³, prix resté stable depuis 1997.

Les dépenses réelles de l'exercice se chiffrent à 17 092 K€. Elles concernent la section d'investissement pour 13 084 K€ et la section de fonctionnement pour 4 008 K€.

Les dépenses d'acquisition de matériel, mobilier et véhicules se montent à 263 K€ contre 94 K€ en 2002. Cette forte augmentation est due à la mobilisation de 206 K€ pour l'acquisition d'un véhicule hydrocureur supplémentaire.

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement ainsi que les travaux réalisés à la station d'épuration apparaissent pour 10 933 K€ contre 9 982 K€ en 2002. Les principales réalisations ont concerné :

- les tranches annuelles d'entretien, d'exploitation et d'extension du réseau d'assainissement pour 1 719 K€ contre 1 402 K€ en 2002,

- l'achèvement de la construction du collecteur Nord-Ouest pour un montant de 1 457 K€,

- la construction des réseaux d'assainissement dans le cadre de zones en cours d'aménagement pour 977 K€ (dont 608 K€ pour la ZAC des Hauts du Chazal, 175 K€ pour la ZAC du Val des Grands Bas, 85 K€ pour la ZA La Fayette, 73 K€ pour la ZAC La Mouillère et 32 K€ pour la ZAC de Planoise),

- la poursuite du programme de travaux visant à lutter contre les inondations lors des orages et à limiter les déversements en milieu naturel par temps de pluie pour 267 K€,

- la poursuite de l'opération de mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot avec traitement de l'azote pour 6 470 K€.

Les crédits d'investissement reportés sont inscrits à hauteur de 6 150 K€ en dépenses et 1 345 K€ en recettes.

Le financement de ces dépenses est notamment assuré par une affectation des résultats antérieurs de 10 841 K€, par l'encaissement de 1 360 K€ d'emprunt et 1 737 K€ de subventions.

Le montant de l'annuité d'emprunt payée se monte à 2 256 K€ contre 2 148 K€ en 2002.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 805 K€, en progression de 1,5 % par rapport à l'année 2002.

Les résultats de clôture 2003 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2003	3 461 K€
* résultat des restes à réaliser 2003	- 4 805 K€

	- 1 344 K€

Le programme d'investissement 2003 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 1 344 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2003. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 2002 déduction faite de la part affectée à l'investissement (3 362 K€ - 3 061 K€)	301 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2003	2 182 K€

* excédent de clôture 2003	2 483 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2003 (1 344 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2004 s'élève à 1 139 K€.

2.3. Budget du Service de Soins à Domicile pour Personne Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Département assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation hors opérations d'ordre augmentent de 10,3 % (297 K€ au lieu de 269 K€). Cette augmentation de 28 K€ se retrouve pour l'essentiel sur le poste de sous-traitance à caractère médical (+ 4 K€) et sur le poste de rémunérations et charges de personnel (+ 22 K€).

Les recettes du forfait de soins augmentent de 35,8 % (435 K€ pour 320 K€ en 2002). Cette forte hausse s'explique par le fait que l'encaissement du forfait de soins de novembre et décembre 2002 a été réalisé sur l'exercice 2003 (69 K€) et que le Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées a eu l'autorisation de passer de 32 lits à 42 lits.

Les dépenses d'exploitation 2003 sont également couvertes par l'affectation de l'excédent d'exploitation dégagé sur l'exercice 2002, soit 56 K€, conformément à l'instruction M22 et suivant délibération d'affectation du Conseil Municipal du 18 décembre 2003.

Les résultats de clôture 2003 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2003	34,0 K€
* résultat des restes à réaliser 2003	- 10,2 K€

	23,8 K€

Section d'exploitation

* excédent 2003 qui sera affecté à la couverture des dépenses 2004	172,7 K€
--	----------

2.4. Budget Forêts

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il faut noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les ventes de bois, principale recette de fonctionnement de ce budget, s'élèvent à 64 K€. Le produit de ces ventes ne suffit pas à équilibrer les dépenses, ce qui nécessite une participation du budget principal à hauteur de 465 K€. Cette participation était de 505 K€ en 2002.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz se montent à 120 K€ contre 169 K€ en 2002.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 358 K€ contre 402 K€ en 2002, soit une baisse de 10,9 %.

Cette diminution se retrouve essentiellement sur le poste rémunérations et charges de personnel (295 K€ contre 325 K€ en 2002).

Les résultats de clôture 2003 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

Réalisations 2003

* résultat des réalisations 2003	100 K€
* résultat des restes à réaliser	- 47 K€

	53 K€

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 53 K€ qui pourra être affecté à de nouvelles dépenses d'investissement sur l'exercice 2004.

Section de fonctionnement

* résultat d'exploitation 2002	0 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2003	0 K€

	0 K€

2.5. Budget Déchets

Les recettes réelles de fonctionnement du budget des déchets se montent à 11 655 K€ et se composent essentiellement de la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 8 225 K€.

Les dépenses réelles d'équipement (acquisition et travaux) s'élèvent à 1 894 K€. La majeure partie de ce poste est constituée des travaux à l'usine d'incinération, qu'il s'agisse de sa modernisation (530 K€ de réalisations et 270 K€ de reports de crédits) ou de la contribution au fonds de renouvellement (655 K€). Il est à préciser que la contribution au fonds de renouvellement recouvre une dépense exceptionnelle d'un montant de 273 K€ correspondant à la création d'un caniveau de transport de la vapeur entre l'usine d'incinération des ordures ménagères et l'usine de chauffage du quartier de Planoise.

Il est rappelé que la compétence incinération des ordures ménagères a fait l'objet d'un transfert au bénéfice de la CAGB à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le capital restant dû au 31 décembre 2003 sur les emprunts contractés pour les travaux de modernisation et le fonds de renouvellement de l'UIOM d'un montant de 20 103 K€ a été transféré à cette collectivité par une opération budgétaire d'ordre comptabilisée en fin d'exercice 2003.

En 2003, l'extension de la collecte sélective s'est poursuivie avec la mise en place d'une tranche supplémentaire impliquant 17 000 habitants et portant ainsi le nombre de Bisontins équipés en bacs jaunes à environ 85 000 habitants fin 2003. L'acquisition de ces conteneurs a mobilisé 262 K€.

Parmi les autres dépenses, il convient de citer :

- l'aménagement de points de dépôts (conteneurs enterrés notamment) pour 180 K€,

- l'acquisition pour 63 K€ de matériel de transport. Cette dépense correspond pour l'essentiel à l'acquisition d'un caisson de benne à ordures ménagères placé sur un châssis acquis en 2002. Une somme de 339 K€ a fait l'objet d'un report sur 2004 pour permettre l'acquisition de deux Bennes à Ordures Ménagères complètes, d'une grue et d'un équipement polybenne,

- le financement des nouveaux bâtiments administratifs au CTM pour 198 K€.

Le financement de ces dépenses d'équipement est notamment assuré par l'encaissement de 1 547 K€ d'emprunt et par 115 K€ de diverses subventions.

Si l'on exclut les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 870 K€.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 781 K€.

Les résultats de clôture 2003 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2003	252 K€
* résultat des restes à réaliser	- 744 K€
	<hr/>
	- 492 K€

Le programme d'investissement de 2003 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 492 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2003. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M4.

Section d'exploitation

* résultats des réalisations 2002 déduction faite de la part affectée à l'investissement (607 K€ - 181 K€)	426 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2003	982 K€
	<hr/>
* excédent de clôture 2003	1 408 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2003 (492 K€) l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2004 s'élève à 916 K€.

2.6. Budget Zone d'Activités des Champs Montants

Par délibération du 20 septembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'Activités des Champs Montants» (rue Kastler). Ce lotissement est géré en régie municipale.

L'aménagement de la zone d'activités se poursuit.

Les travaux se sont élevés à 218 K€.

Une aliénation de terrain aménagé à la Holding SOBERFI (Besançon Poids Lourds) a été enregistrée pour un montant de 559 K€. Cette opération est soutenue par la Ville (prise en charge d'un différentiel sur le prix du terrain de 15 K€ HT, soit 17 K€ TTC), par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (subvention de 76 K€) et par le Département du Doubs (77 K€ de subvention versée en 2002).

Les résultats de clôture 2003 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2003	- 37 K€
----------------------------------	---------

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'investissement réalisé fait apparaître un besoin d'autofinancement de 37 K€ qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

Section de fonctionnement

* résultat des réalisations 2003	26 K€
* résultat des restes à réaliser	11 K€
	37 K€

2.7. Budget Zone d'Activités Thomas Edison

Par délibération du 25 avril 2002, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'Activités Thomas Edison». Ce lotissement est également géré en régie municipale.

En 2003 aucuns travaux d'aménagement et aucune vente de terrain n'ont été réalisés.

En recettes, ont été encaissés en section d'investissement le paiement d'un deuxième acompte pour solde de 23 K€ sur une vente de terrain réalisée en 2002 et en section de fonctionnement une subvention de 4 K€ de la CAGB pour cette opération.

Les résultats de clôture 2003 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2003	- 183 K€
* résultat des restes à réaliser	0 K€
	- 183 K€

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'investissement fait apparaître un besoin d'autofinancement de 183 K€ qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

Section de fonctionnement

* résultat des réalisations 2003	4 K€
* résultat des restes à réaliser	183 K€
	187 K€

Troisième partie : les recettes et les dépenses du budget principal**1. La fiscalité et les allocations compensatrices de l'État****1.1. Les contributions directes et les allocations compensatrices**

En 2003, la Ville a perçu :

- **le produit des contributions directes** (chapitre 933) : il s'élève en 2003 à 54 011 K€ (soit 53 783 K€ au titre des rôles généraux et 228 K€ au titre des rôles supplémentaires), contre 51 670 K€ en 2002. Ce montant correspond au produit des 3 taxes ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti). Le produit de taxe professionnelle est désormais encaissé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, depuis le 1^{er} janvier 2001.

En 2003 la Ville a augmenté ses taux d'imposition du montant de l'inflation, soit + 2,1 %. Les taux 2003 s'élèvent ainsi à 21,48 % pour la taxe d'habitation, 23,29 % pour la taxe sur le foncier bâti et 25,42 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

En 2003, l'évolution des bases notifiées, qui intègre la revalorisation nominale de 1,5 % décidée en Loi de Finances 2003, est globalement inférieure aux années précédentes. Elle est de : + 2 % pour la taxe d'habitation (2,2 % en 2002), + 2,2 % pour la taxe sur le foncier bâti (2,6 % en 2002), et + 31,7 % pour la taxe sur le foncier non bâti (3,2 % en 2002). Cette diminution sensible des bases s'explique par les demandes de révision des valeurs locatives des logements HLM. En effet, suite à un accord amiable passé avec le Ministère des Finances, l'Office Public Municipal d'HLM a vu ses locaux révisés par le Cadastre lors du premier semestre 2002, ce qui a généré une baisse importante de ses bases.

- **Le produit des allocations compensatrices liées aux contributions directes** (chapitre 932) : cela correspond à la prise en charge par l'État de la perte de recettes générée par les différents dégrèvements, exonérations et abattements qu'il accorde aux contribuables. En 2003, la Ville a reçu de l'État 2 167 K€ au titre de l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation (2 185 K€ au titre de 2002), 985 K€ au titre de la taxe sur le foncier bâti dont 981 K€ au titre de 2003 et 4 K€ au titre de 2002 (1 033 K€ en 2002), et 0,4 K€ au titre de la taxe sur le foncier non bâti (comme en 2002).

La Ville perçoit enfin une allocation compensatrice au titre de la taxe professionnelle, bien que celle-ci ait été transférée à la Communauté d'Agglomération. Cette recette s'élève en 2003 à 3 430 K€ (contre 3 614 K€ en 2002). Cette dotation se compose de deux postes : la réduction de la fraction imposable des salaires pour 660 K€ ainsi que l'abattement général de 16 % des bases pour 2 770 K€.

1.2. Les autres taxes (chapitre 933) :

Au titre des taxes indirectes, la Ville a perçu en 2003 :

- 2 713 K€ (2 717 K€ en 2002) de prélèvement sur le produit des jeux du Casino.
- 2 266 K€ de taxe additionnelle aux droits de mutation (en 2002 : 1 899 K€).
- 1 582 K€ au titre de la taxe sur l'électricité.
- 185 K€ de produit de la taxe de séjour. Cette taxe est affectée pour les deux-tiers au développement du tourisme d'affaires et de congrès, mission exercée par l'Office du Tourisme de Besançon. Cette dépense figure au chapitre 929 du compte administratif.
- 163 K€ de taxe sur les emplacements publicitaires.
- 67 K€ de produit relatif à l'impôt sur les spectacles. Cette recette fait l'objet d'un reversement en totalité au Centre Communal d'Action Sociale inscrit au chapitre 933.
- 10 K€ de taxe annuelle sur les pylônes des lignes à très haute tension.
- 1 K€ de reliquat de recettes sur les droits de licence sur les débits de boissons. Il convient de rappeler que ce droit au profit des communes a été supprimé dans la Loi de Finances 2003 à compter du 1^{er} janvier 2003.

1.3. Les taxes non affectées (chapitre 913)

Chapitre 913 - Taxes non affectées

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	0	0	0	0	0
Recettes réelles % réalisation	304 898	500 000	637 637	491 370 98,3 %	0

Les recettes réalisées au titre de 2003 pour la taxe locale d'équipement s'élèvent à 491 K€

2. Les dotations, subventions et participations non affectées

2.1. Les crédits du chapitre 912

Chapitre 912 - Dotations, subventions et participations non affectées

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	49 086	305 000	49 086	304 898 100,0 %	0
Recettes réelles % réalisation	3 597 108	3 526 961	3 626 211	3 642 029 103,3 %	0

Les recettes réelles de ce chapitre s'élèvent à 3 642 K€. Elles se ventilent de la façon suivante :

- 3 468 K€ au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Cette dotation, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent, a été calculée pour 2003 en fonction des travaux et acquisitions inscrits au compte administratif 2001 et retenus par l'État.

- 174 K€ au titre des subventions en annuités :

- . 138 K€ versés par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le remboursement de la part en capital des emprunts contractés par la Ville pour les collèges.

- . 3 K€ versés par le Conseil Général du Doubs au titre du remboursement de la part en capital de l'annuité d'emprunt supportée par la Ville pour le centre médico-social des Epoisses. Il convient de noter que le recouvrement de la part en capital de l'exercice 2003 de l'emprunt relatif au financement de l'installation du collecteur rue Russel à Planoise a été opéré en 2004.

- . 33 K€ versés par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère. Il s'agit du remboursement de la part en capital de l'annuité d'emprunt contracté pour les travaux d'amélioration et de modernisation du Centre de rééducation fonctionnelle de la Mouillère.

La part intérêts des annuités de ces prêts remboursés à la Ville figure au chapitre 932.

En dépenses, le montant de 305 K€ représente le reversement au Conseil Général du Doubs d'un acompte de subvention indûment versé en 2000 pour les travaux de rénovation du Palais des Sports.

2.2. Les crédits du chapitre 932 (hors allocations compensatrices de fiscalité directe)

Chapitre 932 - Dotations et participations non affectées

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	0	0	0	0	0
Recettes réelles % réalisation	39 738 285	39 611 697	39 720 550	39 471 467 99,6 %	3 647

A) Les dotations reçues de l'État :

Il s'agit des dotations suivantes :

- **la dotation globale de fonctionnement (DGF)** : 31 362 K€.

Elle comprend une dotation forfaitaire et une dotation d'aménagement dans laquelle figure la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

. **La dotation forfaitaire** : Elle s'élève pour 2003 à 28 262 K€. L'évolution de + 1,15 % par rapport à 2002 s'explique par la reconduction en 2003 du contrat de croissance et de solidarité et ce, dans les mêmes conditions qu'en 2002.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement 2003 a évolué selon un indice composite qui comprend la hausse des prix prévisionnelle hors tabac 2003 et la moitié de la progression du PIB 2002.

Il convient de souligner qu'aucune régularisation de DGF n'a été perçue au cours de l'exercice 2003 et ce, contrairement à l'exercice précédent (perception d'un montant de 222 K€). La régularisation positive de la DGF 2001 a été affectée dans son intégralité au bénéfice de la dotation d'aménagement (DSU-DSR)

. **La dotation de solidarité urbaine** : Elle s'élève pour 2003 à 3 101 K€ et enregistre une hausse de + 3,05 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette dotation est basée sur un indice synthétique de ressources et de charges comprenant notamment le potentiel fiscal et le nombre de logements sociaux.

- **le fonds national de péréquation** : son produit atteint 716 K€. Il correspond au versement de la part principale de ce fonds calculée selon des critères de potentiel fiscal et d'effort fiscal. Contrairement à 2002, la Ville n'a pas été éligible à la part majorée de ce fonds répondant à des critères de potentiel fiscal. A compter de 2004, la dotation nationale de péréquation se substitue au fonds national de péréquation.

- **le fonds national de péréquation de taxe professionnelle** : Cette recette compense les baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle pour 1999, 2000 et 2001. Son produit est stable depuis 2001, en application des dispositions de la loi de finances et s'élève en 2003 à 572 K€. A compter de 2004, ce fonds est compris intégralement dans la dotation globale de fonctionnement.

- **le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** : la Ville a perçu un produit de 148 K€ dont 144 K€ relatifs à un premier acompte pour la réalisation du développement du pôle «recherche» de la faculté de médecine.

- **la dotation spéciale instituteurs** : son produit se chiffre à 34 K€ pour 14 ayants-droit logés. La baisse constatée par rapport à l'exercice précédent s'explique par la diminution constante du nombre d'instituteurs logés.

- **la dotation compensatrice des charges salariales des agents mis à disposition des organisations syndicales** : cette dotation s'élève à 25 K€ qui correspond aux versements du solde de dotation de l'exercice 2002 (7 K€) et à 3 acomptes de 2003 (18 K€)

- la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation : 9 K€.

B) Les participations à des annuités d'emprunts :

Le produit 2003 relatif à la part d'intérêts des annuités d'emprunts remboursées à la Ville s'élève à 24 K€ et se décompose principalement comme suit :

. 10 K€ par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au titre des intérêts d'annuités d'emprunts «collèges».

. 9 K€ par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère au titre des intérêts de l'emprunt relatif aux travaux d'amélioration et de modernisation du Centre de rééducation fonctionnelle de la Mouillère.

. 1 K€ par le Département au titre des intérêts de l'emprunt du centre médico-social des Epoisses. Comme pour la part en capital, la part en intérêts 2003 (1 K€) de l'annuité d'emprunt de l'installation du collecteur rue Russel à Planoise a été recouvrée début 2004.

2.3. Les dotations de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (chapitre 933)

La Ville perçoit de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon deux dotations définies par l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts :

- **l'attribution de compensation** est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville (le produit de la taxe professionnelle perçu par la Ville en 2000, ainsi que les compensations qui y sont liées, déduction faite du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000) et les charges transférées.

Cette dotation est figée : elle ne peut être indexée et n'est pas susceptible d'être modifiée, sauf en cas de nouveaux transferts de compétences ou d'émission de rôles supplémentaires de taxe professionnelle perçus ultérieurement mais au titre de l'exercice précédent la mise en place de la TPU.

En 2003, cette attribution s'est élevée à 20 272 K€. Elle tient compte d'une part d'un rattrapage de rôles de taxe professionnelle sur 2001-2002 (pour la Ville : recette de 204 K€) et d'autre part des transferts de charges validés le 7 novembre 2003 par la Commission locale d'évaluation des charges transférées et le 18 décembre 2003 par le Conseil municipal (pour la Ville : charge financière de 614 K€).

- **la dotation de solidarité communautaire** se divise en deux parts :

. La première part dite de «solidarité» se compose d'une enveloppe fixe, répartie selon trois critères : la richesse des communes (potentiel fiscal et effort fiscal), la population (avec des effets de strates favorables aux petites communes) et le nombre de logements sociaux. La répartition entre la Ville de Besançon et les autres communes est d'environ 55 % et 45 %.

Le produit 2003 de cette part se chiffre, tout comme pour 2002, à 839 K€.

. La deuxième part de la DSC, dite Dotation d'Initiative Economique (DIE), a fait l'objet, par décision du Conseil Communautaire de la CAGB du 19 décembre 2003, d'une remise en cause par rapport au mode de calcul initial approuvé en 2001. Ce mode de calcul prévoyait de verser aux communes membres, chaque année jusqu'en 2006, une part dégressive du produit supplémentaire de taxe professionnelle généré sur le territoire communal.

Le nouveau mode de calcul, quant à lui, envisage de déterminer une valeur de point par hectare nouvellement dédié à l'activité économique, mesurée à partir des permis de construire ayant généré pour la première fois des recettes de taxe professionnelle en 2001.

Comme ce nouveau mode de calcul n'a pas été arrêté à fin décembre 2003, le versement de la DIE 2002 (qui a fait l'objet d'un rattachement en 2002 pour 534 K€) a été effectué pour un montant équivalent à celui de 2001 soit 486 K€. La DIE 2003 n'ayant pas été honorée par la CAGB en 2003 a fait l'objet en fin d'exercice d'un rattachement pour 485 K€ dans les comptes de la Ville.

Chapitre 933 - Impôts et taxes non affectées

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	92 969	76 000	72 668	66 550 87,6 %	0
Recettes réelles % réalisation	79 760 935	81 830 031	80 584 788	82 593 137 100,0 %	485 000

(Les dépenses correspondent au reversement au Centre Communal d'Action Sociale de l'impôt sur les spectacles perçu par la Ville)

3. La dette et les autres opérations financières

3.1. Les inscriptions sur la section d'investissement

Chapitre 911 - Dette et autres opérations financières

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	33 793 041	36 186 624	33 428 113	36 154 442 99,9 %	0
Recettes réelles % réalisation	67 835 305	67 325 964	58 131 312	55 354 401 82,2 %	10 197 691

Ce chapitre regroupe les opérations relatives à la dette, les créances immobilières et la reprise du besoin de financement de l'exercice précédent.

A) La gestion active de la dette

La Ville a conclu en 2003 un nouvel emprunt «Contrat Long Terme Renouvelable» (CLTR) auprès de Dexia Crédit Local, d'un montant de 9 000 000 €, ce qui porte l'encours en CLTR à 23 313 744 € au 31 décembre 2003 sur le Budget Principal. Ce type de produit permet, en procédant à des remboursements anticipés de capital de résorber les excédents de trésorerie. Les sommes remboursées

ne génèrent pas d'intérêts. Ces remboursements anticipés se sont élevés en 2003 à 16 800 K€ (contre 16 900K€ en 2002), ce qui a dégagé une économie sur les intérêts de 375 K€ sur le Budget Principal en 2003.

La Ville a également réalisé une opération de refinancement de dette sur l'exercice 2003, en procédant, le 25 juin 2003, au remboursement d'un emprunt dont le capital restant dû était de 2 844 K€ (prêt n° 98.0020 réalisé auprès de CDC IXIS) qui présentait les caractéristiques suivantes :

- Montant initial : 3 673 807,89 €
- Index : TAM + marge de 0,25 %

Le refinancement de cet emprunt a eu lieu à l'automne pour un montant de 2 844 K€ auprès du même prêteur et indexé en TAM majoré d'une marge de 0,135 %.

Bilan des opérations de gestion active de la dette (en €) :

	Dépenses		Recettes	
	2002	2003	2002	2003
Remboursement capital suite aux renégociations de dette	0	2 844 000		
Remboursement des indemnités capitalisées				
Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette			0	2 844 000
Opération d'ordre CLTR				
- remboursements anticipés	16 900 000	16 800 000		
- retirages			16 900 000	16 800 000
TOTAL	16 900 000	19 644 000	16 900 000	19 644 000

B) Les mouvements financiers distincts de la gestion active de dette :

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	16 871 201	16 542 624	16 528 113	16 510 442 99,81 %	
Recettes réelles % réalisation	50 913 465	47 681 964	41 231 312	35 710 401 74,89 %	10 197 691

B.1. Les recettes

Elles ont été réalisées en 2003 à hauteur de 35 710 K€. Elles concernent :

. l'encaissement de l'emprunt nouveau

L'autorisation d'emprunt votée au Budget Primitif s'élève en 2003 à 19 250 K€ auxquels s'ajoute un budget reporté de 9 134 K€. Trois virements ont été effectués sans majoration de la prévision budgétaire : le premier de 3 350 K€ pour l'encaissement du prêt destiné au financement de la ZAC Ilôt Pasteur ; le second de 50 K€ pour l'encaissement d'un prêt sans intérêts de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon et le dernier de 9 000 K€ pour l'encaissement d'un prêt de type Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR) mobilisé auprès de Dexia Crédit Local.

La prévision 2003 a été réalisée à hauteur de 16 900 K€ qui se répartissent de la manière suivante :

- CDC IXIS	5 601 K€
- Caisse des Dépôts et Consignations	1 605 K€
- Dexia / Crédit Local	9 644 K€
- Caisse d'Allocations Familiales de Besançon	50 K€

	16 900 K€

9 710 K€ d'emprunts non réalisés ont été reportés sur l'exercice 2004. Il faut rappeler que pour CDC IXIS et Dexia Crédit Local, les mobilisations s'inscrivent dans les conventions de réservation pluriannuelles conclues après mise en concurrence.

. les autres opérations financières

- L'affectation partielle du résultat de l'exercice 2002 a représenté 18 754 K€.

- Après avoir été appelée en garantie d'emprunt à hauteur de 6 K€ par l'Association Sportive et Culturelle «La Citadelle», la Ville a émis un titre de recettes d'un montant correspondant à l'encontre de l'association afin de constater la créance.

- Les créances sur transfert de droit à déduction de la TVA pour 24 K€. Elles concernent le transfert de droit à déduction de TVA pour la chaufferie de Planoise.

- La Ville conserve une créance de 315 K€ pour les avances au Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon après un remboursement de 27 K€ en 2003.

B.2. Les dépenses

Les dépenses réelles atteignent en 2003, 16 510 K€. Elles comprennent :

- le remboursement en capital de la dette. En 2003, il s'est élevé à 16 494 K€ (hors mouvement sur le CLTR et renégociations de dette). Le remboursement de capital est en légère hausse par rapport à l'exercice 2002 (16 206 K€). C'est un phénomène naturel, lié au vieillissement de la dette ; la part capital de l'annuité a tendance à devenir de plus en plus importante, alors que la part des intérêts diminue.

Cette somme comprend entre autres le remboursement anticipé partiel d'un prêt. En effet, la Ville a confié la gestion du crématorium à un nouveau délégataire qui a dû s'acquitter d'un droit d'entrée qui a couvert, entre autres, le remboursement à hauteur de 54 K€ d'un emprunt de la Ville.

- Les autres opérations financières : les rentes viagères se sont élevées en 2003 à 10 K€ contre 16 K€ en 2002.

- La garantie de la Ville a été mise en jeu par l'Association Sportive et Culturelle «La Citadelle». La Ville a été appelée en garantie d'emprunts pour une annuité d'un montant de 6 K€.

3.2. Les inscriptions sur la section de fonctionnement

Chapitre 931 - Opérations financières

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	5 203 082	4 423 898	4 229 614	3 801 724 85,9 %	0
Recettes réelles % réalisation	19 674	2 102	19 608	23 562 1 120,93 %	0

A) La structure de l'encours, la gestion de la dette, les intérêts et les frais financiers payés

Intérêts payés à l'échéance pour les emprunts à long terme			
2002		2003	
De l'échéance 2001 à l'échéance 2002 (931.6611.20200)	4 196 K€	De l'échéance 2002 à l'échéance 2003 (931.6611.20200)	3 732 K€

Au 31 décembre 2003, la structure de l'encours de dette de la Ville sur le budget principal est la suivante :

. la part de taux fixe est de 46,5 %

. la part de taux flottants est de 53,5 % (dont 27 % en taux révisables ou préfixés et 26,5 % en taux variables ou postfixés).

L'objectif de la Ville est de conserver une certaine parité entre taux fixes et taux flottants : les taux fixes représentent par leur stabilité la sécurité, alors que les taux flottants sont plus sensibles aux évolutions de marché, même s'ils permettent plus rapidement de bénéficier des baisses lorsqu'elles se présentent.

Le taux moyen pondéré 2003 sur le budget principal est de 4,13 % (4,72 % pour les seuls taux fixes). **La durée moyenne des emprunts est de 9 ans au 31 décembre 2003.** Elle est en légère hausse par rapport à 2002 (8 ans 6 mois), suite à la volonté de la Ville de mobiliser des emprunts sur des durées plus longues (maximum 20 ans), plus en adéquation avec la durée réelle de vie des investissements financés.

Le taux moyen pondéré de la dette a enregistré une baisse entre 2002 et 2003, la Ville bénéficiant de la baisse des taux constatée sur les marchés en 2003.

En effet, pendant le premier semestre 2003, les taux flottants ont vu leurs niveaux diminuer de manière très sensible. Les anticipations de reprise économique sont mauvaises partout et dans ce contexte, afin de relancer l'économie européenne, la Banque Centrale Européenne procède à deux baisses de son taux directeur le faisant passer de 2,75 % à 2,50 % dans un premier temps puis de 2,50 % à 2 % dans un second temps. C'est le niveau le plus bas atteint par ce taux depuis la création de l'institution. Les taux flottants atteignent des niveaux très attractifs. Ainsi, la Ville a pu en bénéficier directement courant de l'exercice 2003.

De même, les taux long terme ont également poursuivi sur la première partie de l'exercice 2003 leur mouvement de baisse entamé en 2002 en raison de la morosité des marchés et de la crise irakienne qui entretenait un climat d'incertitude. C'est ainsi que la Ville a en début d'année saisi les opportunités de marché en sécurisant une partie de son encours en taux fixe à des niveaux très intéressants (3,70 % et 3,80 % sur 5 ans ; 4,10 % sur 10 ans).

Dans ce contexte particulièrement favorable, **le volume d'intérêts payés par la Ville en 2003 a enregistré une baisse sensible, à 3 732 K€** contre 4 196 K€ en 2002.

B) Les opérations de couverture de risque de taux

La circulaire du 15 septembre 1992 a confirmé la légalité des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt qui seraient contractés par les collectivités locales. Le cadre légal fixant les modalités d'utilisation des instruments de couverture du risque de taux est désormais fixé par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales modifié par la loi n° 2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Conformément à ces textes, le Conseil Municipal autorise chaque année M. le Maire à recourir à de tels produits, afin de sécuriser une partie de l'encours, ou de saisir des opportunités sur les marchés des taux. La Ville s'est dotée de plusieurs de ces produits :

* en 1999, la Ville a conclu un contrat de SWAP de variabilisation d'une durée de 5 ans avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sur un emprunt de 1 829 K€ à taux fixe élevé (6,50 %). Le contrat consiste pour la Ville à payer un Euribor 12 mois, et à recevoir en contrepartie un taux fixe à 5,22 % sur la période du 01/04/2000 au 01/04/2005. En 2003, la Ville a encaissé un différentiel de SWAP de 19 K€.

* en février 2001, la Ville a conclu un SWAP de fixation avec la Société Générale. Les taux fixes enregistrant une baisse, la Ville a désiré «retourner» le SWAP précédent : la Ville devient payeur d'un taux fixe à 4,83 % et receveur de l'Euribor 12 mois sur un encours de 1 677 K€ pour la période allant du 01/04/2001 au 01/04/2005. En 2003, la Ville a versé un différentiel de SWAP de 12,5 K€.

* en septembre 2002, profitant de la baisse des taux fixes, la Ville a conclu un SWAP de fixation avec CDC IXIS, sur un montant de 3 348 K€ pour la période allant du 01/12/2002 au 01/12/2005. La Ville est payeur du taux fixe à 4,09 % et receveur de l'Euribor 6 mois. Pour l'année 2003, la Ville a versé un différentiel de SWAP de 47 K€.

C) Les autres charges et produits financiers

Les produits financiers correspondent au legs Cusenier, aux revenus des valeurs mobilières, au versement des dividendes de la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône et au versement par la Caisse d'Épargne de Franche-Comté des intérêts dus au titre de la rémunération de parts sociales souscrites auprès de la Société Locale d'Épargne (5 K€).

En dépenses, sont comptabilisés les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie (10 K€).

4. Les crédits gérés par la Direction des Ressources Humaines

A) Les effectifs

Les effectifs du personnel permanent à temps complet et à temps non complet de la Ville (donc y compris les budgets annexes) sont passés de 2 276 agents (2 157 ETC) au 31 décembre 2002 à 2 322 (2 196 ETC) au 31 décembre 2003.

Cette augmentation correspond en partie au transfert des Centres Sociaux du CCAS à la Ville qui a pris effet le 1^{er} janvier 2003. Il concerne 29 agents. La différence de 17 postes à périmètre de services constant provient du décalage dans le temps de recrutements par suite des délais d'organisation des concours (agent technique par exemple) ou des difficultés rencontrées pour pourvoir certains emplois, ainsi que du reliquat des recrutements liés à l'ARTT.

Le redéploiement de moyens a permis la création de plusieurs postes sans création nette, notamment : 4 postes aux Directions Voirie et Espaces Verts dans le cadre de Proxim'Cité, 1 Directeur Études et Prospectives, 1 poste pour le Service des Assurances, 1 poste pour la Mission locaux-moyen, 3 postes pour le Pôle Finances et 5 postes administratifs (timbres amendes, COS, ORU...).

B) La maîtrise de la masse salariale

B.1. Dépenses

La politique de maîtrise de la masse salariale s'est poursuivie en 2003. Les prévisions budgétaires 2003 s'établissaient comme suit, à paramètres égaux, c'est-à-dire sans tenir compte du transfert des Centres Sociaux le 1er janvier 2003 :

- pour la dépense globale à 71 559 610 € (72 457 210 € avec les Centres Sociaux),
- pour les seuls salaires et charges (comptes 63 et 64) à 70 454 778 € (71 352 378 € avec les Centres Sociaux).

Par rapport au BP 2002, le BP 2003 n'était en hausse que de 2,3 % (3,5 % avec les Centres Sociaux).

Les crédits gérés par la Direction des Ressources Humaines n'ont été consommés qu'à hauteur de 98,5 %, laissant un disponible de 1,1 M€ en fin d'exercice.

B.2. Recettes

L'objectif des recettes, à savoir 1 180 150 € a été atteint. Elles s'élèvent en 2003 à 1 212 300 €, soit un surplus de 2,7 % par rapport à la prévision.

B.3. Heures supplémentaires

Le coût des heures supplémentaires est passé de 458 K€ en 2002 à 545 K€ en 2003, soit une augmentation de 19 %. Toutefois, il importe de prendre en compte l'augmentation des effectifs intervenue. Le coût des heures supplémentaires ne représente que 0,77 % des salaires et charges (0,67 % en 2002).

B.4. Personnel temporaire

Les crédits de personnel temporaire gérés par la Direction des Ressources Humaines, hors charges, sont passés de 2 648 K€ en 2002 à 2 523 K€ en 2003, soit une diminution de 4,7 %.

Quatrième partie : l'analyse des réalisations du budget principal par fonctions

1. Section d'investissement

Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	5 786 943	5 886 208	3 186 700	3 399 579 57,8 %	2 408 272
Recettes réelles % réalisation	93 043	228 051	57 408	181 017 79,4 %	40 137

020 - Administration générale de la collectivité

Les réalisations et les dépenses engagées non mandatées se chiffrent respectivement à 3 094 K€ et à 2 189 K€.

Ces sommes se décomposent de la façon suivante :

- Informatique-Télécommunications : 1 085 K€ de dépenses réalisées et 711 K€ de reports de crédits ventilés de la manière suivante :

* Informatique : 562 K€ en réalisations et 548 K€ de dépenses reportées

Cette rubrique concerne l'achat de matériels (micro-ordinateurs, imprimantes, vidéo-projecteurs...) et de logiciels (licences bureautique, logiciels de police municipale, portail WEB...).

* Extension du réseau Lumière : 296 K€ en réalisations et 97 K€ de dépenses reportées

* Installations téléphoniques : 192 K€ en réalisations et 22 K€ de dépenses reportées

* Démocratisation TIC EPN : 26 K€ en réalisations et 42 K€ de reports de crédits.

Ces dépenses correspondent à l'achat de matériel informatique

* Autres travaux : mise en conformité suivant les règles de l'Aviation Civile du système de balisage installé sur le pylône de Planoise : 9 K€ en réalisations et 2 K€ en reports au titre de travaux informatiques au Centre Technique Municipal.

- Service Parc-auto : les acquisitions de véhicules et de matériels ont engendré une dépense de 1 064 K€. Les reports de crédits se chiffrent à 678 K€.

- Les travaux de bâtiments et achats de matériels autres que ceux précités atteignent 945 K€. Les reports quant à eux s'élèvent à 800 K€ (dont 367 K€ pour les différents travaux au CTM et 243 K€ pour des travaux d'amélioration au CAM).

En terme de principales réalisations, on peut citer la poursuite des travaux d'extension des locaux administratifs au Centre Technique Municipal pour 310 K€. La restructuration des locaux existants et la restauration des vestiaires ont occasionné une dépense de 119 K€. Les grosses réparations et restaurations au Centre Administratif Municipal ont engendré un coût de 112 K€. Enfin, l'achat de mobiliers et matériels hors département informatique et service parc auto s'élève au titre de cette sous-fonction à 201 K€.

181 K€ ont été comptabilisés en recettes au cours de l'exercice. La participation de l'OPHLM au raccordement au réseau Lumière (92 K€), différentes subventions pour acquisition de matériel (47 K€) sont les principales recettes constatées. Les restes à réaliser s'élèvent à 40 K€ et correspondent à des subventions attendues de l'État.

022 - Administration générale de l'État

Aucune dépense n'est constatée sur l'exercice pour cette rubrique. Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 9 K€ et correspondent au solde de l'achat du gestionnaire de file d'attente pour le secteur de l'État-Civil.

023 - Information, communication, publicité

Les dépenses de cette sous-fonction s'élèvent à 36 K€ et concernent principalement l'achat d'équipements divers. 2 K€ figurent en reports de dépenses pour le secteur démocratie participative-citoyenneté.

024 - Fêtes et cérémonies

Les dépenses de cette rubrique se chiffrent à 7 K€ et correspondent essentiellement à des achats de matériels.

025 - Aides aux associations

Le crédit réalisé de 226 K€ correspond en grande partie aux travaux à la Maison des Syndicats (225 K€). Les reports de crédits se chiffrent quant à eux à 24 K€.

026 - Cimetières et pompes funèbres

Différents travaux (pose de bordures, réaménagement d'allées, plantations de végétaux...) ont généré une dépense totale de 37 K€ dans les différents cimetières de la Ville. Sur le volume de 184 K€ de dépenses engagées non mandatées, 183 K€ ont trait aux travaux d'extension du cimetière de Saint-Claude.

Fonction 1 – Sécurité et salubrité publique

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	9 016	9 924	8 867	9 919 100,0 %	0
Recettes réelles % réalisation	0	0	0	0	0

112 - Police municipale

Les dépenses de cette sous-fonction s'élèvent à 10 K€ et ont été consacrées à l'achat de matériel d'équipement pour les policiers municipaux (casques, poste radio et équipement kit mains libres).

Fonction 2 - Enseignement – Formation

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	7 261 549	6 978 579	5 696 500	4 708 185 67,5 %	1 519 123
Recettes réelles % réalisation	359 120	850 414	104 975	499 047 58,7 %	239 463

211-212-213 - Écoles maternelles, primaires et classes regroupées

Les dépenses réalisées et celles engagées non mandatées au titre de ces 3 rubriques s'élèvent respectivement à 4 264 K€ et à 1 332 K€ et se ventilent pour l'essentiel comme suit :

- Restructuration du groupe scolaire Saint-Claude : Poursuite des travaux et achat de mobilier : 1 656 K€ (report de 331 K€).

- Travaux de sécurité dans les groupes scolaires : Fontaine Ecu (221 K€), Jean Macé (114 K€) et Bruyères (52 K€). Le report de crédits de ces travaux se chiffre à 171 K€.

- Informatisation des écoles : 181 K€ (report : 37 K€) et cartable numérique : 57 K€ (report de 48 K€).

- Travaux de restructuration à l'école des Sapins : 162 K€ (report : 23 K€) et d'aménagement des locaux au groupe scolaire des Montboucons : 57 K€ (report : 4 K€).

- Autres travaux dans les écoles : 1 435 K€ (report : 686 K€ dont 131 K€ pour la restructuration des locaux de la maternelle Bregille).

- Autres achats de mobilier et matériel scolaire : 329 K€ (report : 31 K€)

Les recettes de 499 K€ se répartissent comme suit :

- Subvention du Département : 318 K€ pour la restructuration des locaux du groupe scolaire Saint-Claude.

- Subvention de l'État : 76 K€ au titre des travaux de mise en sécurité du groupe scolaire Bourgogne, 44 K€ pour l'acquisition de mobilier dans les écoles et 11 K€ au titre de l'aménagement d'un restaurant au groupe scolaire Jean Macé.

- Opération comptable : 49 K€ au titre d'une annulation de mandat de paiement sur exercice antérieur.

Les restes à réaliser de 173 K€ correspondent à différentes subventions attendues de l'État dont 104 K€ pour les travaux au groupe scolaire Jean Macé.

23 - Enseignement supérieur

Les dépenses atteignent 354 K€ et concernent majoritairement les travaux de sécurité à l'école des Beaux-Arts (271 K€). Sur 68 K€ de dépenses engagées non mandatées, 65 K€ sont destinés aux travaux précités.

En recettes, aucune réalisation n'a été enregistrée au titre de l'exercice mais une subvention de 67 K€ de l'État est comptabilisée en restes à réaliser pour les travaux de sécurité à l'école des Beaux-Arts.

251 - Hébergement et restauration scolaire

Les réalisations en dépenses représentent 90 K€ et correspondent d'une part à l'achat de matériel (55 K€) et d'autre part aux travaux de mise aux normes des cuisines centrales (35 K€). Les dépenses reportées s'élèvent à 120 K€ et concernent les travaux cités ci-dessus.

Fonction 3 - Culture

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	5 817 381	3 718 423	3 913 899	2 021 968 54,4 %	1 599 006
Recettes réelles % réalisation	2 823 565	2 324 349	1 173 448	1 988 575 85,6 %	333 629

30 - Services communs

Les dépenses de cette sous-fonction se chiffrent à 1 K€ et correspondent à l'acquisition de matériel. Les reports de crédits s'élèvent à 1 K€.

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

L'acquisition d'instruments de musique et de matériels pour l'Harmonie Municipale (6 K€) et pour le Conservatoire (20 K€) et différents travaux au Kursaal et au Conservatoire (28 K€) constituent les dépenses de cette rubrique (54 K€).

Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 55 K€ et sont destinées principalement à des travaux au Conservatoire (51 K€).

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Les dépenses s'élèvent à 215 K€ et correspondent à l'acquisition d'une statue en bronze «Victor Hugo» réalisée par Ousmane Sow pour 203 K€ (y compris frais de transport) et une étude de projet (12 K€) concernant une sculpture en hommage aux Frères Lumière.

Sur les 66 K€ de reports de crédits, 64 K€ sont afférents à l'acquisition d'œuvres d'art dans le cadre du fonds d'embellissement urbain.

313 - Théâtres

Les dépenses atteignent 43 K€ et se ventilent en achat de matériel (4 K€) et en travaux (39 K€). Parmi ces travaux, il convient de souligner les dépenses afférentes au remplacement des rideaux de scène à l'Opéra Théâtre pour 17 K€.

Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 21 K€ et sont destinées à différents travaux.

314 - Cinémas et autres salles de spectacle

Les réalisations s'élèvent à 49 K€ et se répartissent en achat de matériel (16 K€) et en travaux (33 K€), principalement au Kursaal. 34 K€ sont reportés en travaux au titre de cette rubrique.

321- Bibliothèques et médiathèques

Les travaux de sécurité à la médiathèque Pierre Bayle (287 K€), l'achat et la restauration d'ouvrages (52 K€) sont les principales dépenses de cette rubrique (417 K€).

Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 28 K€ et se rapportent pour l'essentiel aux travaux précités (27 K€).

Les recettes se chiffrent à 36 K€. Il s'agit de subventions versées par l'État (8 K€) et par l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques (12 K€) pour l'acquisition d'ouvrages. Le remboursement d'un trop-perçu par une entreprise dans le cadre des travaux de sécurité de la médiathèque Pierre Bayle a engendré une recette de 16 K€.

3 K€ figurent en restes à réaliser et correspondent à une subvention de la Région pour acquisition d'ouvrages.

322 - Musées

Le montant de dépenses de 814 K€ correspond pour 634 K€ à l'acquisition de matériel, d'œuvres (dont l'achat de globes mécaniques du XVIII^{ème} siècle décidé par Conseil Municipal du 12/05/2003 pour 250 K€) et à la poursuite des travaux au Musée du Temps. Les autres dépenses ont trait au Musée des Beaux-arts et aux Musées de la Citadelle.

Parmi les engagements de 976 K€ restant à réaliser, 342 K€ sont consacrés aux travaux à la Tour du Palais Granvelle et 196 K€ concernent la sécurité au Musée des Beaux-Arts. Les travaux au Musée du Temps sont également dotés d'un report de crédit de 272 K€.

Les recettes s'élèvent à 1 826 K€. Elles se répartissent essentiellement comme suit :

- Subventions de l'État (655 K€), de la Région (457 K€), de l'Union Européenne (363 K€) et du Département (90 K€) pour les travaux du Musée du Temps.

- Subventions de l'État (68 K€), de la Région (22 K€), de la Galerie Kugel (25 K€) et recettes de mécénat (47 K€) pour l'acquisition de deux globes mécaniques signés Berthoud.

Des subventions de l'État (232 K€) et de la Région (19 K€) sont attendues au titre du Musée du Temps.

324 - Entretien du patrimoine culturel

Différents travaux ont été réalisés pour un montant de 429 K€. Parmi les plus importants, peuvent être cités les travaux :

- d'aménagement (3^{ème} tranche) du parc zoologique de la Citadelle : 197 K€
- de ravalement des façades du temple : 92 K€
- de l'Église Sainte Madeleine : 31 K€
- conservatoires des remparts rive gauche : 42 K€.

Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 417 K€. Elles permettront notamment d'entreprendre la restauration des fontaines des Dames et du Doubs (150 K€), de procéder à la réfection de la couverture de l'Église de Saint-Claude (99 K€) et de poursuivre des travaux à la Citadelle (130 K€ dont 34 K€ au titre de l'aménagement 3^{ème} tranche du parc zoologique).

Les subventions de l'État (18 K€), de la Région (25 K€) et du Département (64 K€) au titre des travaux de l'Église Sainte-Madeleine ainsi qu'une subvention pour la restauration des Fontaines des Dames et du Doubs (20 K€) constituent les recettes de cette rubrique (127 K€). Les restes à réaliser se chiffrent à 79 K€ et ont trait à la restauration des fontaines des Dames et du Doubs.

Fonction 4 - Sport et jeunesse

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	3 396 266	7 523 941	1 681 577	4 687 163 62,3 %	2 725 467
Recettes réelles % réalisation	1 170 099	1 757 804	983 919	414 189 23,6 %	1 336 961

40 - Sport et jeunesse - Services communs

Différents achats de matériels au Service des Sports ont généré une dépense de 4 K€.

411 - Salles de sport - Gymnases

Les dépenses totales de cette sous-fonction s'élèvent à 890 K€ et se répartissent en acquisitions de matériels (50 K€) et en travaux (840 K€). Parmi les travaux, 538 K€ ont été consacrés à la restructuration du Palais des Sports (frais de maîtrise d'œuvre, honoraires...).

Les dépenses engagées non mandatées atteignent 696 K€. Elles se rapportent pour l'essentiel aux travaux précités du Palais des Sports (481 K€).

Une recette de 24 K€ a été comptabilisée au titre d'un acompte sur la subvention de l'État pour le financement de la restructuration et de l'extension du Palais des Sports.

Les recettes restant à réaliser s'élèvent à 33 K€ et correspondent à une subvention dans le cadre de l'ORU pour le gymnase des Clairs-Soleils.

412 - Stades

Les dépenses effectuées et celles restant à réaliser se chiffrent respectivement à 2 763 K€ et à 968 K€.

Les principales réalisations ont pour objet les travaux au stade Léo Lagrange (travaux de restructuration 3^{ème} phase : 849 K€ et les travaux de mise en conformité : 888 K€) et la création d'un terrain synthétique à la Malcombe (878 K€).

Parmi les dépenses reportées, 765 K€ concernent le stade Léo Lagrange et 172 K€ le terrain synthétique de la Malcombe.

Les recettes atteignent quant à elles 240 K€. Il s'agit des subventions de l'État (77 K€), de la Région (61 K€) et du Département (102 K€) pour la construction d'un terrain de football en gazon synthétique au complexe sportif de la Malcombe.

Les recettes restant à réaliser de 1 179 K€ concernent des subventions attendues au titre des travaux pour la restructuration du stade Léo Lagrange (1 000 K€) et pour la construction du terrain de football à la Malcombe (179 K€)

413 - Piscines

L'acquisition de matériels et différents travaux dans les piscines de la Ville ont été réalisés pour 223 K€. La majeure partie des travaux réglés sur l'exercice 2003 (190 K€) concerne la réfection de l'installation électrique à la piscine Mallarmé pour 129 K€.

Les restes à réaliser en dépenses se chiffrent à 47 K€.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Les dépenses réalisées se chiffrent à 78 K€ dont 61 K€ pour l'équipement et travaux à la patinoire La Fayette et 12 K€ pour des investissements à la halte nautique. Les dépenses engagées non mandatées restant à réaliser sont de 3 K€.

422 - Autres activités pour les jeunes

Les réalisations et les dépenses engagées non mandatées s'élèvent respectivement à 729 K€ et à 1 011 K€. Elles se ventilent pour l'essentiel comme suit :

- Travaux de la Maison de Quartier de Velotte : 344 K€ (877 K€ de reports)
- Création du point public de Montrapon : 230 K€ (67 K€ de reports)
- Restructuration de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux : 73 K€ (12 K€ de reports)

En recettes, les réalisations et les restes à réaliser se chiffrent respectivement à 151 K€ et à 125 K€. Ils se répartissent comme suit :

- Subvention de l'État au titre de l'aménagement du point public de Montrapon : 111 K€ (restes à réaliser : 65 K€)

- Subvention du Département au titre de la construction de la Maison de Quartier de Velotte : 40 K€ (restes à réaliser : 60 K€)

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	165 632	197 035	20 842	3 126 1,6 %	193 874
Recettes réelles % réalisation	0	0	0	0	0

510 - Santé - Services communs

Les dépenses de cette sous-fonction sont de 2 K€ et relèvent du secteur de la santé.

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Aucune réalisation n'est constatée au titre de 2003 pour cette sous-fonction. Le crédit de 75 K€ voté lors du budget primitif 2003 pour effectuer une réfection de charpente et couverture du Puits de pompage d'eau salée de Miserey fait l'objet d'un report sur l'exercice 2004.

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

Les dépenses d'un montant de 1 K€, correspondent à des frais d'annonces pour le lancement d'appels d'offres concernant l'opération de restructuration des locaux d'accueil jour-abri nuit des Glacis.

Fonction 6 – Famille

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	1 751 020	1 337 172	1 130 250	1 034 031 77,3 %	290 773
Recettes réelles % réalisation	0	2 191	0	2 192 100,0 %	0

63 - Aides à la famille

Les dépenses réalisées et les restes à réaliser s'élèvent respectivement à 762 K€ et à 240 K€. Ils se ventilent comme suit :

- Travaux de reconstruction-restructuration et équipement des locaux du Centre Social de la Grette : 285 K€ (165 K€ de reports).

- Travaux de sécurité au Centre Social des Epoisses : 451 K€ (69 K€ de reports).

- Travaux dans les équipements sanitaires et sociaux : 26 K€ (6 K€ de reports).

64 - Crèches et garderies

Les réalisations atteignent 272 K€ et concernent de l'équipement (61 K€) et des travaux (211 K€). Pour ces derniers, il convient de citer les travaux effectués dans les locaux d'activités et à la crèche de Montrapon (116 K€) et les travaux de réhabilitation des aires de jeux dans les crèches (18 K€).

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent quant à eux à 51 K€.

Fonction 7 - Logement

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	25 245	25 189	0	21 910 87,0 %	0
Recettes réelles % réalisation	0	0	0	0	0

71 - Parc privé de la Ville

Les dépenses de cette sous-fonction s'élèvent à 22 K€ et correspondent aux travaux de rénovation de l'appartement de l'ancienne école 90, chemin des Montarmots.

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	19 363 405	21 647 434	11 709 004	11 936 743 55,1 %	9 300 513
Recettes réelles % réalisation	4 268 235	3 983 416	3 186 812	3 276 099 82,2 %	697 959

813 - Propreté urbaine

Les réalisations en dépenses pour un montant de 12 K€ correspondent essentiellement à l'achat de matériel et mobilier de propreté urbaine. Le volume des dépenses engagées non mandatées s'élève quant à lui à 60 K€ et se ventile entre des travaux de chaussées dans les cours et allées (8 K€) et des travaux d'installation de toilettes publiques (52 K€).

814 - Éclairage public

Les dépenses réalisées et les restes à réaliser s'élèvent respectivement à 520 K€ et 793 K€. Ils concernent les opérations suivantes :

- Travaux de conformité et d'extension du réseau d'éclairage public : 485 K€ mandatés et 503 K€ reportés.

- Programme 2003 du Plan Lumière : il s'agit de travaux de mise en valeur par l'éclairage du square Castan, de la statue Victor HUGO, des ponts de la République et de Bregille, du Bastion Gaulard pour un montant réalisé de 35 K€. Les crédits reportés s'élèvent à 290 K€.

Les recettes s'élèvent à 140 K€, 125 K€ au titre des travaux de conformité et d'extension du réseau d'éclairage public et 15 K€ au titre du Plan Lumière. Elles correspondent essentiellement à l'encaissement d'aides de l'État et du Syndicat Mixte d'Électricité du Doubs. Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 202 K€.

816 - Autres réseaux et services divers

Les dépenses de cette sous-fonction atteignent 158 K€ et sont liés à l'opération de construction d'une chaufferie bois sur le site de Planoise. Un report de crédits de 1 039 K€ concerne le même objet.

Une subvention d'État a fait l'objet d'un encaissement de 32 K€ au titre de l'opération citée ci-dessus.

820 - Aménagement urbain - Services communs

Les acquisitions de matériel, les travaux de cartographie et de topographie effectués par le Service Urbanisme et le Service Plan ont généré une dépense de 114 K€ et un montant de 20 K€ de crédits engagés non mandatés.

821 - Équipements de voirie

Les réalisations (travaux de marquage au sol, poses de panneaux de jalonnement, mises aux normes des carrefours à feux, installation d'un système de vidéo-surveillance et de comptage routier au tunnel sous la Citadelle...) s'élèvent à 502 K€, les dépenses engagées non réalisées à 179 K€.

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur recouvre 6 923 K€ de dépenses ventilées essentiellement dans les opérations suivantes :

- aménagement du Parking du Marché : 2 877 K€
- réaménagement du secteur marché : 894 K€
- Travaux de voirie 1 990 K€ : parvis de la Préfecture, rues Granvelle, des Vieilles Perrières, Vieilley, Chasnot, Arènes, Chaffanjon, avenue Ducat, de l'Observatoire, quai de Strasbourg, ZAC Val des Grands Bas, et divers aménagements de voirie (espace réservé aux chapiteaux stade d'Arènes, réfection de chaussées dans cours et allées, entretien des ponts, passerelles, passages souterrains, fourniture et pose de garde corps, sécurisation de falaises et fronts rocheux...)
- plan de déplacement urbain : 1 109 K€
- programme local de sécurité routière : 31 K€

Les dépenses engagées et reportées sur 2004 se chiffrent à 2 990 K€ et correspondent principalement aux opérations précitées (Parking du Marché : 2 212 K€, aménagements de voirie : 436 K€, réaménagement du secteur marché 143 K€, plan de déplacement urbain : 191 K€).

Les recettes atteignent 1 709 K€ et correspondent principalement :

- aux amendes de police pour 1 448 K€
- au versement de 203 K€ par la DRAC du solde de la subvention pour les fouilles archéologiques liées à l'extension du parking du Marché
- à la participation de Réseau Ferré de France de 25 K€ au financement des travaux de protection contre les chutes de pierres dans la côte de Morre
- aux participations pour non-réalisation d'aires de stationnement pour 21 K€.

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 91 K€ et concernent une subvention de l'État pour travaux de voirie.

823 - Espaces verts urbains

Les réalisations concernant l'aménagement des espaces verts représentent 527 K€ dont 201 K€ de travaux confiés à l'entreprise, 163 K€ pour la tranche annuelle de réhabilitation des aires de jeux et 99 K€ de dépenses ventilées dans les opérations individualisées suivantes :

- parcs et jardins de quartiers (82 K€)
- aménagement versant de collines (10 K€)
- aménagement de jardins familiaux (7 K€).

Les engagements de dépenses non mandatées s'élèvent à 544 K€ et concernent les mêmes types de dépenses.

Les recettes atteignent 39 K€ et correspondent à l'encaissement d'une subvention de la Direction Départementale de l'Équipement pour l'amélioration d'espaces de proximité dans les secteurs Savoie Piémont et Bourgogne à Planoise.

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

Les dépenses s'élèvent à 3 080 K€ et sont affectées principalement :

- aux diverses acquisitions de terrains, bâtiments et propriétés pour 1 341 K€ et concernent notamment les actions foncières réalisées dans le cadre d'opérations d'urbanisme : Prés de Vaux et Port Fluvial (573 K€), Les Portes de Vesoul (229 K€), Casamène (117 K€), Brulard (98 K€) ainsi que l'acquisition de terrains militaires Joffre/Brulard (243 K€),

- aux travaux pour 1 531 K€. L'aménagement de la Place des Tilleuls représente la dépense la plus importante, soit 733 K€. Les travaux d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal ont engendré une dépense de 646 K€. Dans une moindre mesure, il convient de citer les travaux de démolition de bâtiments (71 K€), le ravalement des façades (37 K€), l'Opération de Renouvellement Urbain de Planoise (25 K€), les travaux liés au développement social des quartiers (12 K€) et les travaux de la ZAC de la Mouillère (7 K€),

- frais d'études : 165 K€ dont 25 K€ pour l'ORU Planoise, 18 K€ pour l'aménagement du secteur des Prés de Vaux et du Port Fluvial et 17 K€ pour l'aménagement du quartier des Vaîtes.

La plupart des opérations citées ci-dessus font partie du volume des restes à réaliser en dépenses (3 623 K€). Les aménagements liés à la ZAC de la Mouillère (1 183 K€) et à l'ORU Clairs- Soleils (600 K€) sont les deux principaux projets concernés par ces reports de crédits.

Les recettes s'élèvent à 1 227 K€. Pour certaines de ces opérations, la Ville a perçu des subventions (État, Région, Département) pour un montant de 529 K€. Une opération de régularisation comptable de 610 K€ transforme l'avance versée à la SEDD pour le réaménagement du secteur Marché en participation (même somme en dépenses au compte 6572). Les restes à réaliser en recettes atteignent 387 K€ et correspondent à des subventions attendues sur les programmes de travaux mentionnés ci-dessus.

830 - Environnement - Services communs

Aucune dépense n'est constatée pour cette sous-fonction. Les crédits reportés s'élèvent à 52 K€ et concernent l'AGENDA 21.

831 - Aménagement des eaux

L'entretien des berges du Doubs a généré 88 K€ de dépenses.

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Cette sous-fonction a enregistré une dépense de 12 K€ qui correspond à l'achat de matériel.

Fonction 9 - Action économique

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	379 329	298 060	143 934	70 960 23,8 %	223 699
Recettes réelles % réalisation	1 551 879	1 771 960	1 536 636	1 756 715 99,1 %	15 244

90 - Interventions économiques

Les réalisations s'élèvent 46 K€. A cette somme, s'ajoute un montant de 90 K€ de dépenses engagées non réalisées.

Ces différents montants se ventilent comme suit :

- installation d'une alarme anti-intrusion à la pépinière d'entreprise chemin de Palente pour 32 K€

- aménagement des voiries d'accès à la Zone d'Activités rue Thomas Edison pour 14 K€. Une somme de 8 K€ constitue une partie des reports de crédits, le reste des reports correspond à 82 K€ pour l'aménagement de la Zone d'Activités des Champs Montants.

Les recettes sont constituées du remboursement à la Ville par le Syndicat Mixte du Parc Scientifique de Besançon des avances consenties dans le cadre de l'aménagement de Temis (1 499 K€) et de l'annulation sur exercice antérieur d'une dépense de 258 K€ qui concernait en fait le budget annexe des Champs Montants. 15 K€ restent en outre attendus au titre d'une subvention de l'État aux frais de premier équipement en informatique et mobilier de l'équipe «emploi-insertion».

91 - Foires et marchés

Une dépense de 9 K€ correspond à la réalisation de travaux de sécurité au Marché Beaux-Arts.

93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

Une dépense de 16 K€ concerne l'installation de capteurs photovoltaïques au Centre Technique Municipal. Un report de crédits de 134 K€ se rapporte à cette même opération.

2. Section de fonctionnement

Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	30 256 702	32 920 106	29 813 435	31 615 692 96,0 %	641 464
Recettes réelles % réalisation	2 037 158	2 844 917	2 200 403	2 819 265 99,1 %	19 153

020 - Administration générale de la collectivité

Les dépenses et les recettes concernant les services généraux de la Ville s'élèvent respectivement à 25 082 K€ et à 1 912 K€.

En dépenses, la répartition est la suivante :

- Frais de personnel des différents services concernés : 17 261 K€. A cette somme, il convient d'ajouter les subventions de fonctionnement (481 K€) versées aux organismes représentant le personnel municipal.

- Informatique et Télécommunications : 1 527 K€ (dont 97 K€ au titre des installations téléphoniques et 13 K€ au titre des Espaces Publics Numériques).

- Parc-Auto : 1 293 K€. Ce poste comprend l'achat de pièces automobiles (501 K€), les carburants et combustibles (397 K€) et les prestations de services liées à l'évacuation et le traitement des déchets municipaux (133 K€).

- Bâtiments : 1 175 K€. Aux achats de fournitures (536 K€) et d'équipements des ateliers (72 K€) s'ajoutent les frais de nettoyage des locaux pour 252 K€. Une somme de 173 K€ a également été comptabilisée sur l'exercice au titre des travaux de sécurité au Bastion Gaulard.

- Administration Générale : 1 074 K€. Ces dépenses comprennent entre autres les primes d'assurances (724 K€), les fournitures de bureau (87 K€), les loyers garde-meubles (52 K€), les locations et charges immobilières (71 K€) et les charges relatives aux annonces et insertions d'annonces légales (46 K€).

- Électricité-Chauffage : 757 K€. Les postes les plus importants sont : l'achat de fournitures d'ateliers destinées aux travaux faits en régie (304 K€), les dépenses d'électricité et de chauffage des bâtiments administratifs (238 K€) et les charges afférentes aux contrats de maintenance et contrats d'entretien de différents équipements (80 K€). En outre, il convient de noter une réalisation de 72 K€ (dont 69 K€ de rattachements) au titre des travaux de sécurité (électricité-chauffage) sur l'immeuble Bastion Gaulard.

- Finances : 435 K€. Les annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs et les admissions en non valeur approuvées par le Conseil Municipal représentent respectivement 240 K€ et 53 K€.

- Coordination Administrative: 372 K€. Cette somme se décompose essentiellement en frais d'affranchissements (212 K€), honoraires (120 K€) et en documentation générale (24 K€).

- Imprimerie : 160 K€ (fournitures de papiers, location et maintenance copieurs...)
- Cotisations municipales : 37 K€.
- Médecine du travail : 21 K€ (dont principalement des frais d'analyses et de fournitures spécialisées).

En recettes, les indemnités de sinistres versées par les assureurs au titre de cette rubrique s'élèvent à 556 K€. Le total des prestations effectuées par le service Informatique (76 K€), le service Parc Auto-Déchets (191 K€) et la Médecine du Travail (45 K€) se chiffrent à 312 K€.

Parmi les autres recettes, il convient de citer :

* 359 K€ pour des produits exceptionnels sur des opérations de gestion (apurement des rattachements de l'exercice précédent)

* 287 K€ pour différents produits liés à la gestion du personnel

* 245 K€ pour le réseau fibre optique Lumière

021 - Assemblée locale

Le montant des dépenses de cette rubrique relatives aux frais de fonctionnement de l'assemblée locale (indemnités, cotisations retraite et frais de formation des élus...) se chiffrent à 644 K€.

022 - Administration générale de l'État

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'État (élections, état-civil, affaires militaires...).

Les dépenses totales de 1 094 K€ se ventilent essentiellement en frais de personnel (1 047 K€). La numérisation des actes de l'état-civil a occasionné une dépense de 15 K€.

Les recettes de 86 K€ correspondent pour l'essentiel à des participations de l'État aux frais d'assemblées électorales de 2002 (44 K€) et à des recouvrements au titre de la gestion du personnel (41 K€).

023 - Information, communication, publicité

La réalisation de 2 509 K€ a trait aux dépenses liées au coût d'établissement du bulletin municipal et à tous les frais d'information à la population. En contrepartie, un montant de recettes de 195 K€ a été comptabilisé au titre de l'exercice.

Les dépenses et les recettes se répartissent pour l'essentiel comme suit :

- Charges de personnel : 1 206 K€
- BVV : 402 K€ (dont notamment 61 K€ de prestations de services pour ventes d'espaces publicitaires et 257 K€ de frais d'impression). Les insertions publicitaires atteignent en recettes un montant de 149 K€.
- Prestations de services dans le cadre d'événements festifs : 268 K€

- Autres dépenses : 633 K€ dont 33 K€ de subventions versées à des associations pour des opérations de communication. En recettes, une participation de l'Union Européenne de 30 K€ est enregistrée pour le fonctionnement de l'Info Point Europe.

024 - Fêtes et Cérémonies

Les charges relatives aux manifestations en faveur de l'image de la Ville, les fêtes, réceptions et cérémonies publiques se chiffrent à 596 K€ dont notamment 122 K€ de frais de personnel, 166 K€ pour les illuminations de fin d'année 2003 et 46 K€ de subventions au Comité des Fêtes pour diverses manifestations (animations d'été, carnaval).

025 - Aides aux associations

Les dépenses de cette sous-fonction s'élèvent à 743 K€. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Frais de personnel : 328 K€
- Subventions d'équipement : 66 K€ et de fonctionnement : 91 K€
- Frais généraux : 209 K€
- Dépenses liées au forum des associations : 30 K€
- Frais de fonctionnement du Centre 1901 : 19 K€

Les produits de 54 K€ proviennent essentiellement des locations de salles (44 K€) et des recouvrements liés à la gestion du personnel (4 K€).

026 - Cimetières et pompes funèbres

Les dépenses (292 K€) concernent l'entretien des cimetières et la gestion des concessions. Parmi ces dépenses, il convient de citer le montant de 123 K€ au titre de l'indemnité versée dans le cadre de la sortie du contrat d'affermage du crématorium.

La vente des concessions dans les cimetières (235 K€), les taxes funéraires (110 K€) et le droit d'entrée dans le cadre du nouveau contrat de gestion du crématorium (177 K€) sont les principales recettes de cette rubrique (534 K€).

04 - Relations internationales

Cette sous-fonction retrace les dépenses et les recettes du secteur jumelages et coopération décentralisée.

Les dépenses s'élèvent à 656 K€ dont principalement 450 K€ en charges de personnel et 83 K€ en subventions de fonctionnement.

Les recettes de subventions liées à la coopération se chiffrent à 39 K€.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publique

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	1 565 665	2 130 184	1 530 731	2 093 532 98,3 %	312
Recettes réelles % réalisation	7 811	215 390	11 547	264 304 122,7 %	0

112 - Police municipale

Les dépenses constatées au cours de l'exercice (2 056 K€) se répartissent en crédits de personnel (1 588 K€), en charges liées à la fourrière véhicules (contrat de prestations de services avec Via Stationnement : 429 K€ et frais d'expertises des véhicules : 16 K€) et en frais de fonctionnement du service (23 K€).

Les recettes d'un montant total de 262 K€ se décomposent en produits liés à l'activité de la fourrière véhicules (254 K€) et en remboursements de frais de capture et de garde des animaux errants (8 K€).

Il convient de souligner que les dépenses et recettes afférentes à l'activité de la fourrière véhicules étaient prises en charge sur les exercices précédents sur la sous-fonction 822 - Voirie communale et routes.

12 - Hygiène et salubrité publique

Les dépenses de cette sous-fonction afférentes aux opérations de dératisation et de fonctionnement des bains-douches s'élèvent à 38 K€ et se ventilent notamment en frais de personnel (25 K€), charges d'électricité (12 K€) et achats de fournitures diverses (1K€).

La régie de recettes des bains-douches a occasionné une recette de 2 K€ au cours de l'exercice.

Fonction 2 - Enseignement - Formation

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	12 779 756	13 251 679	12 555 315	12 498 627 94,3 %	223 638
Recettes réelles % réalisation	2 559 713	2 703 014	2 223 085	2 677 468 99,1 %	74 866

20 - Enseignement - Formation - Services communs

Les frais généraux du service Enseignement se chiffrent à 356 K€.

211-212-213 - Écoles maternelles, primaires et classes regroupées

Les dépenses relatives au fonctionnement des écoles du premier degré s'élèvent à 6 275 K€.

Les principales dépenses se répartissent comme suit : Les charges de personnel représentent 4 432 K€, les charges d'entretien des bâtiments (eau, électricité, frais de chauffage...) et l'achat de fournitures (scolaires...) atteignent 1 645 K€ (dont 87 K€ au titre des frais de fonctionnement relatifs au cartable numérique). En outre, les subventions et participations versées aux associations et écoles privées se chiffrent à 198 K€.

Les recettes de 197 K€ se ventilent principalement en différentes subventions reçues au titre du cartable numérique (72 K€), en produits divers liés à la gestion du personnel (67 K€) et en participations des communes aux frais de scolarité (55 K€).

22 - Enseignement du deuxième degré

Les réalisations de cette rubrique d'un montant de 2 K€ comprennent la cotisation de la Ville au Centre de Formation des Apprentis Hilaire de Chardonnat, le prix remis par la Ville à un lycéen bisontin et la participation aux frais de scolarisation des enfants bisontins scolarisés dans les communes extérieures.

23 – Enseignement supérieur

Les crédits de 2 205 K€ affectés aux actions et aux écoles d'enseignement supérieur notamment artistiques (École des Beaux-Arts) se ventilent de la façon suivante :

- Frais de fonctionnement de l'École des Beaux-Arts : 1 512 K€ dont 1 376 K€ en frais de personnel.

- Subventions : 693 K€. Le solde de la participation pour la construction de l'UFR Médecine Pharmacie (475 K€), un acompte sur subvention pour premier équipement de cet établissement (61 K€), les subventions pour soutenir la recherche universitaire (128 K€, soit 6 bourses de thèses) et la subvention pour l'Université Ouverte (16 K€) constituent les principales dépenses.

Les subventions de l'État (229 K€) et du Département (76 K€) au fonctionnement de l'École Régionale des Beaux-Arts, la subvention du Département pour la construction de l'UFR Médecine (381 K€) et les droits d'inscription à l'ERBA (64 K€) constituent les principales recettes de cette rubrique (774 K€)

251 - Hébergement et restauration scolaire

Les dépenses liées au fonctionnement des restaurants scolaires s'élèvent à 3 534 K€. Elles se ventilent en frais de personnel pour 2 573 K€ et en charges courantes du service pour 961 K€ (dont 853 K€ de frais d'alimentation).

Les produits se chiffrent à 1 706 K€ dont 1 680 K€ de ventes de tickets repas.

252 - Transports scolaires

Le transport des élèves des écoles municipales pour exercer des activités éducatives, culturelles et sportives (piscine, patinoire, conservatoire...) ainsi que le transport des enfants de l'école des Montboucons à l'école Viancin ont occasionné une dépense de 62 K€.

255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement

Les subventions versées aux associations pour les classes de découverte ou transplantées s'élèvent à 65 K€.

Fonction 3 - Culture

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	17 372 247	16 686 480	16 953 201	16 366 697 98,1 %	182 064
Recettes réelles % réalisation	2 399 713	2 339 839	2 384 620	2 281 139 97,5 %	104 100

30 - Services communs

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par la Ville en matière culturelle.

Elle comprend aussi les aides aux associations oeuvrant dans ce domaine non ventilables à un degré plus fin de la nomenclature.

Les dépenses s'élèvent à 534 K€ dont essentiellement 268 K€ sous forme de subventions et 264 K€ en charges de personnel.

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Les réalisations se chiffrent à 4 823 K€ dont la ventilation s'établit principalement comme suit : 3 131 K€ en charges de personnel, 678 K€ pour la saison lyrique et musicale de l'Opéra Théâtre, 824 K€ et 90 K€ au titre respectivement du fonctionnement de l'Orchestre de Besançon et du Conservatoire National de Région. Les dépenses d'entretien, d'énergie et de locations de bâtiments s'élèvent à 41 K€. Enfin, 53 K€ ont fait l'objet de versements de subventions à diverses associations musicales.

Les recettes d'un montant de 1 063 K€ se ventilent de la façon suivante :

- Conservatoire National de Région : 654 K€ dont l'essentiel au titre de subventions de l'État (308 K€), du Département (55 K€) et de droits d'inscription (252 K€).

- Orchestre de Besançon : 380 K€. Les subventions de l'État (86 K€) et de la Région (152 K€) et les produits de prestations (125 K€) constituent les principales recettes de ce secteur.

- Autres produits : 29 K€. Il s'agit essentiellement de remboursements liés à la gestion du personnel.

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Le montant de 114 K€ constaté au titre de cette rubrique se décompose essentiellement en frais de personnel (69 K€), en dépenses de fonctionnement du Centre d'Art Contemporain (13 K€) et en frais de location de la structure gonflable de l'exposition «International Airport» de Yan Pei Ming (20 K€).

313 - Théâtres

Les dépenses s'élèvent 1 646 K€ dont 648 K€ et 364 K€ au titre respectivement des subventions versées au Théâtre de l'Espace et au Centre Dramatique National de Franche-Comté. Les charges de personnel représentent quant à elles un montant de 534 K€. Enfin, les autres charges courantes de fonctionnement atteignent 100 K€ dont 63 K€ de charges relatives au Théâtre Municipal (17 K€).

Les recettes prises en charge au cours de l'exercice pour 93 K€ concernent essentiellement la location au Centre Dramatique National des locaux avenue Droz (58 K€) et la location du théâtre municipal.

314 - Cinémas et autres salles de spectacle

Les réalisations de 713 K€ comprennent des frais de personnel (629 K€) et les charges ordinaires nécessaires au fonctionnement du Kursaal.

Les recettes s'élèvent 76 K€ dont 61 K€ de produits de location de salles dont le Kursaal.

321 - Bibliothèques et médiathèques

La gestion et l'entretien des bibliothèques ont engendré une dépense totale de 2 881 K€. Cette réalisation se décompose en frais de personnel permanent (2 450 K€), en charges relatives au fonctionnement des bibliothèques (350 K€ essentiellement en achat de livres, ouvrages, vidéos...), l'entretien des bâtiments et frais annexes (81 K€).

Les recettes de 317 K€ résultent pour l'essentiel de la Dotation Générale de Décentralisation des Bibliothèques (92 K€), de la subvention de la Bibliothèque Nationale de France pour la gestion du dépôt légal (57 K€), des subventions 2002-2003 de la Région au titre du chèque avantage jeunes (31 K€), de produits divers de gestion des différentes bibliothèques et médiathèques (82 K€) et des recouvrements liés à la gestion du personnel (55 K€).

322 - Musées

Les dépenses relatives au fonctionnement des Musées des Beaux-Arts, d'Histoire, du Temps, du Folklore Comtois, de la Résistance et d'Histoire Naturelle s'enregistrent sous cette rubrique.

Le total des dépenses constatées s'élève à 4 402 K€. 3 713 K€ concernent les charges de personnel permanent alors que 587 K€ se rapportent aux charges de fonctionnement des musées et 102 K€ aux charges de bâtiments.

Les recettes s'élèvent à 364 K€ et se répartissent comme suit :

- Subventions ou participations de différentes collectivités ou organismes pour différentes actions dans les musées pour 118 K€.

- Participations de la SEM de la Citadelle aux charges d'entretien et de chauffage pour 70 K€.

- Entrées et ventes diverses pour 133 K€

- Remboursements liés à la gestion du personnel : 43 K€.

323 - Archives

L'activité relative aux actions de conservation et de mise à disposition des archives historiques de la commune a engendré 109 K€ de dépenses.

324 - Entretien du patrimoine culturel

Cette rubrique afférente aux interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune s'élève à 632 K€.

Les subventions d'équipement versées à la SEM de la Citadelle pour le programme de travaux du parc zoologique et le deuxième versement pour solde de l'indemnité d'éviction de France Bleu de la Citadelle se chiffrent respectivement à 232 K€ et à 143 K€.

Les opérations entre la Ville et la SEM liées aux compensations tarifaires et au reversement des loyers du restaurant de la Citadelle ont engendré une dépense de 82 K€. Des fonds de concours ont été versés à l'État pour l'entretien du patrimoine historique de la Citadelle : 11 K€ pour la restauration de la charpente, de la couverture et de la maçonnerie haute du bâtiment du Front de Secours et 32 K€ pour une étude préalable à la réalisation de travaux urgents.

Les frais de personnel et de fonctionnement du Service «Beaux-arts - Conservation du Patrimoine» atteignent 78 K€.

Les recettes s'élèvent à 363 K€ et correspondent principalement aux subventions du Département (122 K€), de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (91 K€) aux travaux de rénovation du parc zoologique de la Citadelle. Parmi les autres recettes, il convient de citer la redevance versée par la SEM de la Citadelle pour 2002 (61 K€).

33 - Action culturelle

D'un coût total de 514 K€, cette rubrique regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique est secondaire. Elle décrit notamment l'organisation des festivals, les salles des fêtes et les centres d'animation culturelle.

Parmi les principales dépenses, il convient de citer les charges de personnel permanent (266 K€) et la subvention versée au Festival de Musique (183 K€). L'organisation des «Rencontres Jeune Création» a occasionné également une dépense de 48 K€.

La recette de 6 K€ comptabilisée à cette sous-fonction correspond à deux subventions de l'État pour des actions culturelles.

Fonction 4 - Sport et jeunesse

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	10 276 717	11 686 015	9 997 489	11 219 560 96,0 %	281 236
Recettes réelles % réalisation	2 255 297	2 156 263	2 194 390	2 162 029 100,3 %	21 116

40 - Sport et jeunesse - Services communs

Cette sous-fonction regroupe les charges des services administratifs dans le domaine des sports et de l'aide à la pratique sportive.

Le total des dépenses s'élève à 2 846 K€. La part relevant des frais de personnel représente 833 K€. Les autres dépenses, dont une part importante en subventions (1 686 K€), se ventilent essentiellement comme suit :

- Contrat de prestations de communication avec la Société BRC Football SA : 243 K€.

- Subventions de fonctionnement versées aux associations sportives : au sport de haut niveau (1 172 K€), au sport amateur (305 K€), pour la gestion du pôle sportif des Montboucons (61 K€) pour le Centre Omnisports Fondation «Pierre Croppet» (24 K€), pour le Sport Nautique Bisontin (17 K€) et le BRC Tennis (11 K€).

- Subventions de fonctionnement pour l'organisation des manifestations sportives de haut niveau et médiatiques : 62 K€.

- Autres charges courantes comme par exemple différentes prestations de services liées entre autres à des manifestations (19 K€), l'achat de fournitures diverses (17K€)...

Les recettes (52 K€) correspondent aux participations aux activités sportives (28 K€), à différentes subventions (19 K€) liées à différents contrats (notamment une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour le contrat temps libre 2003 : 15 K€) et à des remboursements afférents au personnel (5 K€).

411 - Salles de sport - Gymnases

Le coût total de cette sous-fonction se chiffre à 827 K€. Il se répartit en frais de personnel pour 555 K€ et en charges courantes nécessaires au bon fonctionnement des installations pour 272 K€ dont notamment 149 K€ de dépenses d'énergie et d'électricité.

Les participations pour utilisation des installations sportives municipales par les collèges et les lycées pour 52 K€ et différents produits liés à la gestion du personnel pour 14 K€ constituent les recettes de cette sous-fonction.

412 - Stades

La gestion et l'entretien des locaux ont occasionné une dépense totale de 620 K€. En contrepartie, des recettes ont été constatées sur l'exercice pour 27 K€.

413 - Piscines

Les dépenses de fonctionnement des trois piscines de la Ville s'élèvent à 2 519 K€. Elles se décomposent en frais de personnel pour 1 709 K€ et en charges courantes d'exploitation pour 810 K€ (eau, électricité, chauffage, dépenses d'entretien...). Dans ce dernier volet, il convient de signaler une dépense de 61 K€ afférente à des remises en état suite à différents sinistres à la piscine La Fayette.

Les recettes de fonctionnement atteignent 1 163 K€ dont essentiellement 892 K€ en droits d'entrées, 174 K€ de produits annexes et 61 K€ d'indemnités au titre de différents sinistres à la piscine La Fayette.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

La gestion de la patinoire a occasionné une dépense de 279 K€. Les frais de personnel représentent 65 K€. Parmi les autres dépenses, il convient de citer le coût d'entretien des installations (60 K€), les charges d'électricité (58K€), de chauffage et de fuel (37 K€) et les frais de surveillance (42 K€).

Les recettes s'élèvent à 218 K€ et concernent essentiellement les droits d'entrée à la patinoire (217 K€).

421 - Centres de loisirs

La gestion et l'entretien des locaux, les services d'animation pour les jeunes (tels les centres de loisirs) ont engendré une dépense de 617 K€.

Les subventions aux Francas comptabilisées pour le fonctionnement des centres de loisirs et des actions menées dans le cadre du contrat enfance s'élèvent à 508 K€.

Le paiement des bons de vacances 2003 a occasionné une dépense de 63 K€.

Les recettes de 140 K€ se rapportent aux subventions de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Contrat Enfance.

422 - Autres activités pour les jeunes

Cette sous-fonction concerne les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons de quartier, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers.

Les dépenses s'élèvent à 3 512 K€ et se ventilent pour l'essentiel de la façon suivante :

- Frais de personnel : 2 069 K€
- Animation dans les quartiers et démocratie participative : 1 076 K€ dont 577 K€ de subventions versées aux associations à caractère social ou socio-culturel.
- Soutien aux structures dédiées à la Jeunesse : 148 K€ (dont 75 K€ sous forme de subventions versées au Centre Information Jeunesse de Franche-Comté et au Foyer Mixte des Jeunes Travailleurs)
- Subvention au Centre International de Séjour : 121 K€
- Charges de bâtiments : 98 K€.

Les recettes d'un montant de 496 K€ se ventilent de la façon suivante :

- Participations-subventions (y compris subventions de la Caisse d'Allocations Familiales) : 350 K€
- Droits d'adhésion dans les Maisons de Quartiers : 77 K€
- Recettes diverses liées à la gestion du personnel : 69 K€

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	11 033 069	11 011 836	10 952 823	10 979 897 99,7 %	78 494
Recettes réelles % réalisation	1 195 704	1 177 956	1 183 488	1 175 220 99,8 %	0

510 - Santé - Services communs

Les dépenses (682 K€) correspondent notamment aux frais de fonctionnement du service Hygiène-Santé (47 K€) et aux charges de personnel (619 K€).

Les recettes (1 027 K€) comprennent essentiellement la Dotation Générale de Décentralisation Hygiène (991 K€) qui prend en compte non seulement les dépenses directes du service mais également les dépenses indirectes et des remboursements sur charges et rémunérations du personnel (27 K€).

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Le fonctionnement du Centre de Soins Infirmiers a généré 190 K€ de dépenses dont 183 K€ de frais de personnel.

Les recettes (115 K€) correspondent à la facturation des soins infirmiers dispensés (87 K€), à des subventions de la CPAM pour le Centre de Soins Infirmiers (9 K€) et à des redevances du Centre de Kinésithérapie de la Mouillère (19 K€).

520 - Interventions sociales - Services communs

Les dépenses d'un montant de 9 292 K€ comprennent :

- le versement obligatoire du contingent d'aide sociale au Département pour 632 K€. Cette somme représente 15 % de la contribution provisoire qui aurait dû être versée pour 1999.

En effet, la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une Couverture Maladie Universelle (CMU) a supprimé à compter de 2000 les contingents communaux d'aide sociale. En contrepartie, la dotation forfaitaire des communes a été diminuée du montant équivalent au contingent 1999. Un accord passé entre le Département et la Ville a permis d'étaler sur 7 ans le contingent dû au titre de 1999 à partir de l'exercice suivant.

- la subvention de 8 593 K€ versée au CCAS,
- l'entretien des remparts avenue de la Gare d'Eau dans le cadre des chantiers d'insertion : 65 K€
- la cotisation de 2 K€ à l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée au titre des Villes de + 100 000 habitants.

522 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Les dépenses réalisées pour un montant de 454 K€ correspondent essentiellement à des subventions versées à différents organismes dont 363 K€ à l'ADDSEA (Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence). Parmi les autres dépenses, il faut noter les frais de bâtiments (loyers et charges, chauffage...) pour 40 K€ ainsi que les rémunérations et charges de personnel pour 40 K€.

Les recettes (33 K€) comprennent :

- une subvention reçue de la Direction Départementale de l'Équipement dans le cadre du Contrat de Ville pour le financement de l'opération observatoire de la sécurité et sentiment d'insécurité pour 7 K€
- le reversement par l'ADDSEA d'excédents de subvention 2002 pour 26 K€.

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

Les dépenses atteignent 192 K€ et correspondent principalement à des subventions versées à différents organismes ou associations de réinsertion (PLIE, BTS Le Roseau, Alternative Chantiers Franche-Comté, Gare-BTT, Intermed Besançon,...) et au Crédit Municipal.

524 - Autres services

Les dépenses d'un montant de 170 K€ comprennent :

- des subventions versées à des associations à caractère social ou humanitaire pour 156 K€ (SOS Amitié, Secours Populaire Français, Foyer de la Cassotte, Boutique accueil de jour, ADDSEA,...)

- la prise en charge par la Ville du loyer de la Banque Alimentaire rue de Trépillot pour 14 K€.

Fonction 6 - Famille

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	9 046 677	8 965 899	8 867 627	8 815 259 98,3 %	38 876
Recettes réelles % réalisation	5 081 689	5 428 618	4 932 120	5 063 217 93,3 %	142 311

63 - Aides à la famille

Les dépenses d'un montant de 84 K€ correspondent :

- à la consommation de fluides et aux charges d'entretien pour les services d'aide à la famille
- au versement d'une subvention de 20 K€ à l'association des Jardins Familiaux de Besançon.

Les recettes à hauteur de 35 K€ concernent le recouvrement de loyers et charges locatives.

64 - Crèches et garderies

Les dépenses d'un montant de 8 731 K€ correspondent principalement :

- aux frais de personnel pour 8 015 K€
- aux dépenses courantes liées au fonctionnement des établissements (462 K€)
- au versement de prestations pour les programmes du Contrat Enfance. Les dépenses (254 K€) se répartissent entre les associations suivantes :
 - . Antenne Petite Enfance crèches et haltes : 132 K€
 - . Maison Verte : 77 K€
 - . Relais Assistantes maternelles : 39 K€
 - . Antenne Petite Enfance Centre de Loisirs : 6 K€

Les recettes d'un montant de 5 028 K€ concernent essentiellement :

- différentes participations de l'État (remboursements FCCPA et FCCFA) pour 121 K€
- des remboursements sur rémunérations du personnel et sur charges sociales pour 23 K€
- l'encaissement des participations des usagers des différentes crèches et haltes pour 1 816 K€,
- l'encaissement de prestations octroyées par la Caisse d'Allocation Familiales :
 - . pour le fonctionnement des crèches et haltes : 2 777 K€
 - . pour l'administration générale de la division enfance : 153 K€
 - . au titre du Contrat Enfance : 138 K€

Fonction 7 - Logement

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	1 647 743	2 105 009	1 556 730	1 843 989 87,6 %	36 770
Recettes réelles % réalisation	871 825	1 103 393	912 305	1 230 427 111,5 %	0

70 - Logement - Services communs

Les rémunérations et charges du personnel s'occupant du secteur logement s'élèvent à 114 K€.

71 - Parc privé de la Ville

Les dépenses se chiffrent à 1 182 K€ et comprennent les frais d'eau et d'assainissement des bâtiments communaux (142 K€), les taxes foncières (467 K€) et les charges des locaux loués par la Ville ou lui appartenant (432 K€), le remboursement à la société SM2E du dégrèvement d'impôts fonciers (33 K€) et la prise en charge d'une mission d'optimisation fiscale sur la taxe foncière (108 K€).

Les recettes (1 130 K€) correspondent essentiellement aux loyers et charges locatives perçus par la Ville (867 K€), au versement par la Société Mercure d'une indemnité forfaitaire suite à la résiliation du bail emphytéotique de l'Hôtel des Bains (124 K€).

72 - Aide au secteur locatif

Les dépenses de cette sous-fonction se chiffrent à 549 K€ dont 522 K€ pour les aides aux opérations de logement social et de renouvellement urbain.

Les recettes de ce secteur s'élèvent à 100 K€ et correspondent essentiellement à des subventions encaissées pour les opérations mentionnées ci-dessus.

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	25 848 612	27 022 201	25 294 455	26 209 104 97,0 %	404 390
Recettes réelles % réalisation	7 733 705	7 570 771	7 229 007	7 767 039 102,6 %	25 202

811 - Eau et Assainissement

Les dépenses, 675 K€ représentent principalement la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (665 K€).

Les recettes , soit 1 655 K€ concernent :

- les contributions des services d'Eau et d'Assainissement aux charges du Budget Principal (1 619 K€),

- les frais de secrétariat du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule (22 K€) et du Syndicat Mixte d'Assainissement de Grandfontaine (15 K€).

812 - Collecte et traitement des ordures ménagères

Les recettes (781 K€) concernent la participation du Budget Déchets aux charges du Budget Principal.

813 - Propreté urbaine

Cette sous-fonction regroupe les services de nettoyage urbain et les charges du personnel affecté à cet entretien, soit une dépense de 2 829 K€.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 59 K€.

814 - Éclairage public

Ce secteur regroupe les opérations de gestion et d'entretien des systèmes d'éclairage public en ville.

Les dépenses ont été réalisées pour 1 374 K€.

Sur 176 K€ de recettes, 108 K€ proviennent de la redevance d'occupation du domaine public versée par EDF-GDF (concernant les 9 derniers mois 2002 et l'année 2003).

816 - Autres réseaux et services divers

Les dépenses (148 K€) comprennent principalement :

- la contribution statutaire 2003 de la Ville au Syndicat Mixte Lumière (68 K€),

- le versement d'une somme de 57 K€ correspondant à un contrat de prestations de services passé avec l'entreprise Beture Environnement pour le contrôle de l'exploitation du chauffage urbain de Planoise.

Les recettes (190 K€) concernent :

- la réalisation par le Service Relations Extérieures de tâches de secrétariat pour le compte du Syndicat Mixte Lumière (26 K€),

- le remboursement par la SECIP de la taxe foncière de l'usine de chauffage rue Edouard Belin à Planoise (18 K€),

- les redevances versées par la SECIP :

. de contribution au développement des ouvrages année 2002 (extension du réseau - bibliothèque universitaire) 58 K€,

. pour occupation du domaine public du 01/07/2002 au 30/06/2003 : 88 K€.

820 - Aménagement urbain – Services communs

Les dépenses enregistrées à cette rubrique (2 802 K€) sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Études et travaux). Elles correspondent en grande partie aux rémunérations et charges du personnel (2 749 K€).

Les recettes se sont élevées à 26 K€.

821 - Équipements de voirie

Cette rubrique comprend notamment les dépenses de signalisation lumineuse des carrefours, la signalisation urbaine et le mobilier urbain (560 K€) ainsi que des frais de personnel (837 K€).

Les recettes ont été de 13 K€.

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur comprend la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

En ce qui concerne la voirie urbaine, les dépenses (3 628 K€) se rapportent :

- aux rémunérations et charges de personnel (3 008 K€),

- aux charges de fonctionnement normales et courantes (603 K€),

- à la participation 2003 versée au Groupe SCETA PARC pour le financement du parc de stationnement de la gare de Besançon-Viotte (17 K€).

Les recettes (490 K€), comprennent :

- les droits de stationnement et autorisations de voirie (189 K€),

- les redevances d'occupation du domaine public et permissions de voirie (163 K€),

- les remboursements FCCPA et FCCFA (72 K€),

- divers travaux effectués sur la voirie, notamment enlèvement de graffitis...(64 K€),

- une participation de la Mutualité du Doubs au titre du programme local de sécurité routière (2 K€).

Pour ce qui concerne les parcs de stationnement, les dépenses atteignent 1 810 K€ et les recettes 3 105 K€.

** Parking Petit Chamars*

La gestion de ce parking par Via-Stationnement génère 21 K€ de dépenses. Les recettes de stationnement s'élèvent à 81 K€.

** Parking Mairie*

Les loyers versés à Flobail pour le remboursement des deux contrats de crédit-bail pour le financement des travaux du parking et économie d'énergie s'élèvent à 624 K€.

La Ville verse à la Société Via-Stationnement 452 K€ pour la gestion de ce parking et encaisse 562 K€ de droits de stationnement. Par ailleurs, la Ville rembourse à Flobail la taxe foncière payée au titre du Parking (44 K€).

** Parking Allende*

Les dépenses de gestion assurées par Via-Stationnement s'élèvent à 32 K€.

Les recettes de stationnement atteignent 62 K€ et correspondent aux participations des commerçants et des administrations aux frais de gestion du parking.

** Parking Saint-Paul*

La Ville verse à la société Via-Stationnement 27 K€ pour la gestion de ce parking et encaisse 218 K€. Via-Stationnement a reversé à la Ville 1 K€ au titre du trop-versé sur avances 2002.

** Parking Cusenier*

Le coût de gestion à la charge de la Ville s'élève à 22 K€ versés à la société Via-Stationnement. Les recettes atteignent 159 K€.

** Parking Marché Beaux-Arts*

Pour ce parking, la Ville a versé à Via-stationnement 295 K€ auxquels s'ajoutent 40 K€ au titre des taxes foncières et a encaissé 419 K€ de droits de stationnement.

** Parking de la Citadelle*

Les dépenses de gestion assurées par Via-Stationnement s'élèvent à 15 K€.

** Stationnement de surface*

Via-Stationnement a perçu 233 K€ pour la gestion du stationnement sur voirie. Les recettes atteignent 1 585 K€.

** Jalonnement dynamique*

Le coût de la maintenance des caissons dynamiques par Via-Stationnement s'élève à 5 K€.

823 - Espaces verts urbains

Les dépenses (5 261 K€) sont réparties en frais de personnel (4 642 K€) et en charges de fonctionnement (619 K€).

Les recettes (108 K€) se composent de remboursements de frais de personnel et d'entretien des espaces verts assuré par la Ville.

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

Sur 5 682 K€ de dépenses, on peut notamment relever :

- des subventions d'équipement versées : 5 056 K€

- . pour l'opération de régularisation comptable transformant l'avance versée à la SEDD pour le réaménagement du secteur Marché (610 K€) en participation (même somme en recette au compte 238).
 - . pour l'aménagement de la zone d'activités La Fayette (481 K€) et des ZAC de Planoise (320 K€), des Hauts du Chazal-Pôle Santé (116 K€), de Château Galland (130 K€).
 - . pour la ZAC Ilot Pasteur (3 350 K€),
 - . pour les ravalements de façades (34 K€),
 - . à la SAIEMB pour la réalisation d'un logement social 24, rue de l'École (15 K€).
 - une participation versée à l'Office Public Municipal d'HLM pour la réhabilitation de la Cité Brulard : 100 K€
 - les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville, du Contrat Éducatif Local et du Contrat Temps Libre : 486 K€
 - divers travaux urgents de sécurité, principalement sur le site des Prés de Vaux : 36 K€
- Les recettes atteignent 1 118 K€ et concernent :
- des subventions versées dans le cadre du Contrat de Ville, Contrat Temps Libre et Contrat Éducatif Local : 227 K€,
 - des soldes de subventions du Feder concernant le Projet Pilote Urbain CHORUS : 132 K€,
 - le produit des cessions d'immobilisations : 759 K€ (cessions de l'ex-propriété Petitjean rue de Vesoul à la CAGB (263 K€), de divers immeubles Faubourg Rivotte (92 K€), rues de l'École et Vignier (305 K€), 90 rue de Belfort (67 K€)...)

830 - Environnement – Services Communs

Les dépenses (487 K€) correspondent pour l'essentiel :

- aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement pour 379 K€
- aux achats de prestations, notamment dans le cadre de la mise en place de l'agenda 21 (frais liés à l'organisation du forum sur le développement durable, réalisation de l'Agenda 21 de Besançon, d'un guide des gestes écocitoyens, d'une étude de l'empreinte écologique sur le territoire de la commune...) pour 107 K€.

Les recettes (40 K€) concernent principalement :

- des subventions de l'État (16K€) et de l'Agence de l'Eau (13 K€) pour la réalisation d'un guide des gestes écocitoyens,
- des remboursements FCCPA et FCCFA (11 K€).

831 - Aménagement des eaux

Les dépenses (62 K€) sont affectées à l'entretien des berges du Doubs (15 K€), au paiement d'une cotisation au Syndicat Mixte d'Étude du Bassin de la Saône et du Doubs (7 K€) et au versement d'une contribution au fonctionnement du Syndicat Mixte du Marais de Saône au titre des exercices 2002 et 2003 (39 K€).

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Les dépenses (55 K€) correspondent à des actions de préservation du milieu naturel (subventions versées à deux associations pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement (2 K€), à l'ASQAB (16 K€)) et aux frais de fonctionnement du Service Hygiène-Santé (37 K€).

Les recettes (3 K€) correspondent à des taxes de désinfection.

Fonction 9 - Action économique

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2002	2003	2002	2003	
Dépenses réelles % réalisation	5 241 295	5 230 550	4 738 052	4 910 131 93,9 %	276 848
Recettes réelles % réalisation	2 918 676	2 186 423	2 511 769	2 080 206 95,1 %	539 565

90 - Interventions économiques

Les dépenses (2 281 K€), étroitement liées à l'évolution du tissu économique et aux interventions municipales, concernent principalement :

- les rémunérations et charges de personnel : 383 K€,
- les crédits de fonctionnement : 40 K€,
- le versement à la SAIEMB des loyers et charges pour la Mission Locale, 3 rue de la Cassotte : 54 K€,
- les frais d'adhésion de la Ville à l'association «Entreprendre villes et quartiers» : 6 K€,
- la participation de la Ville au fonctionnement du Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin : 5 K€,
- un soutien à la création d'activités à Planoise dans le cadre de la création de la Zone Franche Urbaine : 31 K€ (dépense rattachée à l'exercice),
- 85 K€ pour le dispositif emploi-jeunes et 10 K€ pour les contrats emploi solidarité,
- une subvention de 63 K€ versée à la Régie des Quartiers de Besançon dans le cadre de l'action/amélioration du cadre de vie,
- 348 K€ pour l'emploi des jeunes à la Mission Locale, pour le financement de diverses actions dans le cadre du contrat de ville «Volet Emploi» et pour les subventions aux unions locales de syndicats,
- le loyer du bureau de poste de l'avenue Ile de France : 7 K€.

La Ville a versé des subventions d'équipement qui concernent principalement :

- l'aménagement de la ZAC Louise Michel : 717 K€
- et la restructuration commerciale de la place Cassin : 528 K€

Les recettes (343 K€) correspondent principalement :

- au reversement de la taxe professionnelle de la Commune de Chemaudin : 31 K€ (recette rattachée à l'exercice),

- à des participations de l'État pour les contrats emploi-solidarité : 51 K€,

- aux loyers et charges pour les différentes entreprises situées rue Thomas Edison, rue Violet, chemin des Prés de Vaux et Chemin de Palente : 161 K€,

- à une subvention de la délégation régionale de l'ANPE (15 K€), de la Direction Départementale de l'Équipement (45 K€) et de l'État (7 K€) à titre de participation au financement dans le cadre du contrat de Ville de l'équipe emploi insertion, (ces aides sont reversées à l'association Plan Local d'Insertion par l'Économie),

- à une subvention de la Direction Départementale de l'Équipement (23 K€) à titre de participation dans le cadre du contrat de Ville à un fonds de revitalisation économique du quartier de Planoise.

91 - Foires et marchés

Les dépenses représentent 1 543 K€ et concernent :

- les participations de la Ville aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de Micropolis (26 K€) et à l'aménagement du Hall n°A1 (555 K€),

- les subventions versées aux différents groupements et associations de commerçants regroupés en un «comité de pilotage» afin d'améliorer l'animation commerciale du centre-ville : 208 K€ (dont 75 K€ rattachés à l'exercice),

- le Syndicat Mixte de Micropolis assure le financement des travaux de réhabilitation du Parc des Expositions et des Congrès. La Ville prend en charge partiellement le coût de ces investissements sous forme de remboursements d'annuités de prêts au Syndicat Mixte. En 2003, la participation est de 367 K€,

- les rémunérations et charges de personnel : 94 K€,

- les charges locatives pour le marché Beaux-Arts : 244 K€ (dont 58 K€ rattachés à l'exercice),

- diverses charges de fonctionnement : 49 K€.

Les recettes atteignent 394 K€ et comprennent essentiellement :

- les droits de place : 368 K€,

- le remboursement par le Syndicat Mixte de Micropolis des frais de secrétariat : 26 K€.

92 - Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires

Les dépenses (490 K€) correspondent à la participation du Budget Principal à l'équilibre du Budget Forêts.

Les recettes (25 K€) concernent la contribution du Budget Forêts au Budget Principal.

93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

Les dépenses s'élèvent à 15 K€. Il s'agit du versement par la Ville à l'association «Énergie Cités» d'une cotisation de 2 K€ et d'une subvention de 13 K€.

Les recettes d'un montant de 593 K€ sont liées à la cogénération de Planoise et versées par la SECIP.

94 - Aides au commerce et aux services marchands

La Ville a encaissé 12 K€ qui correspondent aux baux avec l'Office Public Municipal d'HLM.

95 - Aides au tourisme

Les dépenses représentent 581 K€ et concernent principalement :

- des subventions versées par la Ville à l'Office de Tourisme pour un montant total de 262 K€, ainsi que le versement de prestations destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Halte Nautique par l'Office de Tourisme pour 13 K€,

- la contribution au fonctionnement du Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté : 44 K€,

- les subventions accordées à divers organismes et associations destinées à l'organisation de congrès et colloques : 35 K€,

- le reversement des deux tiers de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme : 122 K€,

- les diverses charges de fonctionnement : 54 K€,

- les rémunérations et charges de personnel : 51 K€.

Les recettes représentent 714 K€ et comprennent principalement la redevance du Casino Municipal pour 695 K€ : une partie fixe de 186 K€ et une partie proportionnelle au chiffre d'affaires : 509K€.

Cinquième partie : les balances du compte administratif

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,

- les réalisations,

- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement,

- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation pour le budget principal et pour les budgets annexes apparaît dans le tableau suivant :

Récapitulation budget principal et budgets annexes

Budget principal	Montants
Restes à réaliser	
- dépenses d'investissement	18 260 727,00
- recettes d'investissement	12 861 084,00
Opérations rattachées	
- dépenses de fonctionnement	2 164 092,04
- recettes de fonctionnement	1 414 959,68
Budgets annexes	
Restes à réaliser	
- dépenses d'investissement	10 481 380,00
- dépenses de fonctionnement	167 311,74
- recettes d'investissement	2 836 815,00
- recettes de fonctionnement	361 651,52
Opérations rattachées	
- dépenses de fonctionnement	1 980 122,66
- recettes de fonctionnement	0,00

La balance générale récapitule les opérations de l'exercice. Elles sont regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant aux natures de dépenses et de recettes, en distinguant :

- les mouvements budgétaires,
- les mouvements réels,
- les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 13 210 446,20	27 017 114,42	13 806 668,22
Eaux	1 416 923,97	2 016 399,89	3 433 323,86
Assainissement	3 461 477,38	2 483 450,02	5 944 927,40
SSADPA	33 962,43	172 727,90	206 690,33
Forêts	100 365,55	0,00	100 365,55
Déchets	252 465,23	1 408 207,95	1 660 673,18
ZA Champs Montants	- 37 485,52	26 093,95	- 11 391,57
ZA Thomas Edison	- 182 882,42	3 957,80	- 178 924,62
Total en euros	- 8 165 619,58	33 127 951,93	24 962 332,35

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions hors réaménagement de la dette (20 434 000 €) et hors opérations d'ordre budgétaires (43 342 313,48 €).

Résultats tous budgets confondus

	2002	2003	Différences	%
Dépenses d'investissement	91 347 557,09	81 345 898,36	- 10 001 658,73	- 10,9
Dépenses de fonctionnement	147 541 913,86	152 104 417,56	4 562 503,70	3,1
Total dépenses	238 889 470,95	233 450 315,92	- 5 439 155,03	- 2,3
Recettes d'investissement	81 039 771,91	68 129 054,89	- 12 910 717,02	- 15,9
Recettes de fonctionnement	183 205 763,26	190 283 593,38	7 077 830,12	3,9
Total recettes	264 245 535,17	258 412 648,27	- 5 832 886,90	- 2,2

«M. LE MAIRE : Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons donc débattre du compte administratif afférent à l'exercice 2003 et comme le veut l'article 2121.14 du même code, l'assemblée doit pour la circonstance élire son Président. Je vous propose donc de désigner comme à l'habitude Mme SCHIRRER. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Tout le monde est d'accord pour que Mme SCHIRRER puisse engager ces débats. Je la félicite pour cette brillante élection et je lui donne la parole.

Mme Joëlle SCHIRRER : Je vous remercie Monsieur le Maire. Je vous redonne la parole pour la présentation du compte administratif.

M. LE MAIRE : Merci Joëlle. Nous allons maintenant passer à cet exercice traditionnel habituel que constitue l'examen du compte administratif, je rappelle que c'est la photographie de ce qui a été fait en 2004. Il ne s'agit pas de dire si on est d'accord ou pas, ce n'est pas un budget c'est un compte administratif et j'attire votre attention sur ce point. Vous avez reçu en temps voulu les documents budgétaires qui constituent l'arrêt des comptes de 2003 avec les résultats comptables, les annexes. Tout cela nous permet donc de dresser un bilan de l'année écoulée, c'est surtout le moment de faire le point sur nos réalisations et nos engagements devant les Bisontines et les Bisontins, de voir comment ont avancé les grands projets de la Ville et où en est la situation financière de la Ville. Sur ce dernier chapitre, c'est Jean-Claude CHEVAILLER qui interviendra.

Tout d'abord un rappel : 2003 est le premier budget qui s'inscrit dans le cadre du PPI que nous avons adopté vous vous en souvenez en décembre 2002. Le PPI c'est pour nous le maître mot et la référence, c'est un instrument de pilotage très efficace, très indispensable, c'est quelque chose qui je le rappelle, mais nous aurons l'occasion d'y revenir, n'est pas gravé dans le marbre mais qui permet le pilotage, c'est-à-dire d'ajuster, d'ôter des projets, d'en faire avancer plus rapidement ou d'en retarder d'autres. Ça nous permet donc de regarder si ce que nous avons fait en 2003 est dans la droite ligne de nos prévisions et de nos perspectives. Je crois que c'est peut-être aussi l'occasion, même si ça ne plaît pas forcément à tout le monde, de faire la preuve que notre ambition et notre volonté d'avoir une gestion raisonnée peuvent être compatibles à condition bien sûr de s'en donner les moyens.

Je rappelle que le budget 2003 avait trois objectifs : accompagner la relance et privilégier l'investissement au niveau local, deuxièmement dans la Ville de Besançon fière de ses traditions, continuer à réaliser un effort particulier en faveur des solidarités, de toutes les solidarités avec entre autres le CCAS et aussi de confirmer, vous savez que nous y sommes très attachés, le souci de proximité et de service public. Les réalisations 2003 illustrent bien à mon avis tout cela. Je ne veux pas développer tout de suite le sujet puisque les chiffres du compte administratif vous seront présentés dans quelques instants par Jean-Claude mais ces chiffres traduisent quand même une montée en charge progressive de l'investissement, un peu moins rapide d'ailleurs que ce qui avait été prévu mais tout à fait significative, ainsi, et je crois que vous y serez attentifs, qu'une maîtrise constante du fonctionnement et de la dette. C'est une chose sur laquelle nous avons beaucoup insisté.

Vous savez que cette année des périmètres ont changé, c'est par exemple avec le CCAS le transfert des centres sociaux et avec la CAGB les transferts de compétences concernant par exemple le PLIE, l'aéroport de Tavaux, la pépinière de Palente et d'autres que vous connaissez parfaitement.

Investir pour l'avenir dans les quartiers est une de nos priorités, la première de nos priorités avec un accent fort qui a été mis en 2003 sur l'organisation en matière d'urbanisme avec des projets inscrits dans les quartiers. 2003 c'est la fin du montage des dossiers opérationnels des ORU notamment celui de Clairs-Soleils qui a démarré, nous en avons déjà parlé. Il y a aussi l'achèvement des travaux urbains sur Palente, la place des Tilleuls et le démarrage de la Maison de Quartier de Velotte qui sera achevée à peu près pour la fin de l'été et aussi l'ouverture réussie du point public de Montrapon, c'est ce que vous voyez apparaître sur ces diapositives et puis disons aussi en un mot que les dépenses réalisées sur les tranches annuelles sont une partie importante, ça s'inscrit d'ailleurs dans ce que l'on appelle notre grand programme de petits travaux qui se chiffre quand même à 13,3 M€, ce qui n'est pas rien.

Deuxième axe de nos réalisations, le renforcement du rayonnement de la capitale régionale. Il y a eu des événements importants cette année en matière culturelle, entre autres l'exposition absolument remarquable et remarquable des dessins du Musée des Beaux-Arts, pas suffisamment d'ailleurs malgré tous nos efforts en matière de communication au niveau national. Nous en avons parlé avec quelques collègues d'autres villes, c'est pareil à partir du moment où ce n'est pas la région parisienne ou Paris, Lyon, Marseille voire Bordeaux ou Toulouse, il est très très difficile de communiquer. Il y a eu aussi les Instempsfestifs dans le domaine culturel et dans le domaine des sports, l'engagement des travaux sur le Palais des Sports et l'adoption du projet de la réhabilitation du stade Léo Lagrange. Il y a eu également la troisième tranche de travaux du jardin zoologique de la Citadelle. C'est quelque chose de très réussi, je vous invite vraiment à y aller en famille. Et puis aussi en matière de développement durable qui est, vous le savez, un de nos leitmotiv qui traverse toutes nos réflexions, 2003 c'est essentiellement le lancement de la démarche Agenda 21 et puis la formalisation du dossier important de la chaufferie bois de Planoise avec aussi le développement des pistes cyclables au travers du Plan de Déplacements Urbains.

Concernant le développement et l'aménagement urbain, un autre point important de notre action c'est le développement économique bien sûr et le soutien au service et à l'habitat de qualité. Vous voyez sur cette vue que le dossier de la City avance grâce à une action assez volontaire de la SEDD qui s'est effectivement investie pour faire avancer ce dossier. Il y a eu aussi un rôle important de la Ville entre

autres de l'Adjoint FUSTER et de ses services concernant la ZFU de Planoise avec aussi une montée en charge de la ZAC des Hauts du Chazal avec les premiers programmes de constructions qui sont en train de démarrer ainsi qu'un programme d'acquisition et de constructions sur les friches urbaines ; on a fini Casamène, il y a maintenant les Prés de Vaux sur lesquels il y a de grandes interrogations. Nous en reparlerons prochainement puisqu'avec la mise en place par les services de l'État du PPRI, Plan de Prévention des Risques d'Inondation, tout ce qui avait été prévu par le passé est actuellement totalement remis en cause. Tout le monde est un peu affolé par rapport à cela d'ailleurs, entre autres les services de l'État eux-mêmes, donc nous avons demandé des contre-expertises. C'est quelque chose de totalement nouveau qui apparaît à tel point que, par exemple d'après ce que l'on m'a dit, l'Hôtel de Police à la Gare d'Eau qui va s'agrandir a vu son permis de construire refusé par la DDE parce qu'en zone inondable et il faut prendre de nouvelles dispositions. On a demandé une réunion avec le Préfet et je sais qu'il n'y a pas que le Maire de Besançon qui est inquiet, mais aussi l'ensemble des maires de la vallée du Doubs, toutes couleurs politiques confondues, où il y avait un plan de prévention des risques d'inondation qu'on connaissait mais pas à ce niveau-là. Donc c'est quelque chose sur quoi on doit vraiment travailler. Pour en revenir aux Prés de Vaux, nous allons lancer le concours qu'il avait été décidé de lancer pour avancer sur ce dossier. Normalement, s'il n'y a pas de difficultés avec les entreprises, les anciens locaux SANI EST avenue Gaulard devraient être rasés pour le Tour de France au mois de juillet en prélude à l'aménagement de ce site que nous voulons assez rapide.

Il y a aussi un effort spécifique qui a été fait en faveur du centre-ville, je ne reviendrai pas sur le dossier Pasteur ni sur les aménagements autour du complexe Marché Beaux-Arts. Pour répondre à la question que M. BONNET ne manquera pas de me poser concernant la brasserie, il y a une nouvelle touche actuellement, j'ai vu Jacques MARIOT cet après-midi, qui paraît intéressante et nous sommes en train de l'exploiter.

Cela fait quand même que des échos élogieux nous reviennent un peu de partout et pas forcément de la part de nos amis politiques. Je viens par exemple d'une cérémonie où certains d'entre vous étaient, pour le quarantième anniversaire du 19ème Régiment de Génie. J'y ai rencontré beaucoup de militaires qui étaient là il y a quelques années, qui sont revenus pour ce quarantième anniversaire du Génie et qui ont constaté combien effectivement la Ville a changé. Beaucoup sont frappés aussi par le fait que la Ville se soit éclaircie. Je crois que ce qui a été fait au niveau des ravalements des façades y est pour beaucoup. Parallèlement à tout cela, nous poursuivons toute une série d'actions de valorisation du patrimoine architectural de la Ville, on va le faire avec le Musée, avec le Conservatoire et puis aussi les Espaces Verts et nous en reparlerons tout à l'heure au point concernant le square Castan.

Un autre point auquel nous tenons tout particulièrement, ce sont effectivement les services publics. On a beaucoup travaillé dans ce domaine en 2003. Vous savez l'importance que nous attachons à la jeunesse, Françoise FELLMANN n'est pas là mais elle pourrait le dire, à l'école et à la petite enfance et en 2003 des efforts importants ont été réalisés pour les travaux dans les écoles, les crèches et les aires de jeux. Le plus gros dossier a été celui du groupe scolaire Saint-Claude. Pour la deuxième année consécutive, nous avons augmenté les crédits pédagogiques ainsi que les fournitures scolaires et on a poursuivi l'opération 1 000 ordis dans les écoles qui a été relayée en 2003 par Besançon.Clic. Il faut aussi rappeler je crois, parce qu'on ne l'a peut-être pas suffisamment assez dit, qu'avec un de nos très bons partenaires qui s'appelle la CAF, la Caisse d'Allocations Familiales, nous avons renégocié un nouveau contrat enfance qui a permis pour les familles une baisse significative, entre 12 et 15-16 % dans les crèches.

Quant au soutien du CCAS, je rappelle quand même qu'à périmètre constant, il a augmenté de 10 % tant il est vrai que la précarité et le nombre des personnes en difficulté n'ont pas forcément baissé à Besançon. D'autre part, dans le domaine de la démocratie de proximité, on a bien avancé avec les conseils de quartier mais aussi avec le CCAS et le Conseil des Sages et aussi la mise en œuvre de la

charte ville-handicap que mène avec talent notre ami DEMONET, tout cela aussi conformément à nos engagements. Voilà, j'ai voulu faire assez vite pour laisser la place au débat et parce que nous avons un ordre du jour chargé. Et il n'y aura pas de billets de sortie pour voir les matches à la télé ce soir ! Entre parenthèses, je rappelle qu'il y a demain Conseil d'Agglomération, un appel pour ceux qui sont à l'agglomération, et ce serait bien que vous soyez nombreux à y assister.

Je voudrais conclure par quelques mots sur les budgets annexes qui représentent 41,8 M€, 17,1 M€ pour l'assainissement, 13,1 M€ pour les déchets et 9,7 M€ pour les eaux. J'en redirai un mot tout à l'heure mais vous pouvez constater qu'il y a une excellente gestion de ces budgets annexes qui nous permet d'ailleurs, notamment pour l'eau et l'assainissement, de faire la preuve, à mon avis ce n'est même pas nécessaire, que la gestion publique allie la technicité, la qualité et la maîtrise des coûts dans un domaine qui est, pour celui de l'eau, concurrentiel. Vous avez trouvé sur vos tables de nouveaux verres ; peut-être même pourrions-nous les faire en verre, car ce matériau-là n'est pas tellement développement durable. Mais les carafes sont déjà en verre, donc c'est un progrès.

Quant au budget des déchets, vous savez que c'est la dernière année qu'il recouvre la compétence collecte et la compétence traitement puisqu'au 1er janvier de l'année 2004 on a transféré l'usine d'incinération à la CAGB. C'est un équipement d'une très très haute technicité, que nous avons construit et accompagné dans sa mise au point, que nous avons transmis à la CAGB. Quant à la collecte sélective, elle s'est poursuivie en 2003 avec une tranche supplémentaire de 17 000 habitants, ce qui fait que fin 2003, 85 000 habitants disposent d'un bac jaune, il y aura encore une autre tranche cette année et nous arriverons donc bientôt à la fin de la mise en place de cette collecte sélective. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela. Si la présidente m'y autorise, je cède donc la parole à Jean-Claude CHEVAILLER pour qu'il puisse achever cette présentation en nous présentant les équilibres financiers de ce compte administratif.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : On a vu que le périmètre a changé mais la plupart des graphiques qui vous seront présentés sont des données brutes non retraitées. Il n'y a que quand on fera des comparaisons que l'on raisonnera à périmètre constant.

Première illustration, c'est la comparaison de l'évolution des postes budgétaires par rapport aux limites qu'on s'était fixées dans le PPI. On voit que pour l'essentiel les variations du compte administratif sont tout à fait compatibles avec les hypothèses du PPI. Il n'y a que pour les subventions versées qu'on est un peu au-dessus, ce qui s'explique par la politique volontariste en matière de service public et en direction du CCAS, ce que vient d'indiquer M. le Maire. Sinon, l'épargne brute reste de l'ordre de 20 M€ et on verra que la capacité de désendettement est inférieure à six ans, conforme avec ce que l'on avait dit. Les dépenses d'investissement sont de l'ordre de 30 M€. Comme l'an passé elles sont en-deçà de ce que nous avons prévu mais c'est logique car nous avons de gros projets qui ont été lancés et pour des raisons techniques ces projets verront leur réalisation donc leur financement davantage sur les années 2004 et 2005. On est en dessous mais le montant des investissements est comparable à ce qui a été fait dans les années précédentes, on raisonne en millions d'euros.

Maintenant vous avez la répartition des résultats en fonction des budgets. Vous voyez que pour le budget général, les dépenses sont de 233,5 M€, les recettes de 158,4 M€. Bien entendu, dans ce budget général, c'est le budget principal qui occupe la plus grande part, c'est de l'ordre de 80 % pour les recettes et 82 % pour les dépenses. Vous voyez les budgets annexes, vous avez à chaque fois les recettes et les dépenses donc en cumulant le fonctionnement et l'investissement. On voit que les trois budgets annexes importants c'est respectivement l'assainissement, l'eau et les déchets, déchets qui seront nettement moins importants dans le compte administratif 2004 en raison du transfert du traitement.

L'excédent global à la fin de l'année 2003 est proche de 25 M€ avant financement des reports et avant affectation des résultats. Pour le budget principal, les dépenses d'investissement reportées sont de l'ordre de 18,3 M€ au lieu de 15 M€ fin 2002 ; pour la raison que j'ai indiquée, on a reporté un peu plus. L'excédent disponible qui a été repris au budget 2004 s'est élevé à 8,4 M€, c'est-à-dire 0,4 M€ de plus qu'à l'exercice précédent.

Vous avez là la structure du budget général et la comparaison entre 2002 et 2003. On a un léger repli de l'ordre de 2 % du budget général tant en dépenses qu'en recettes. Cette évolution s'explique essentiellement par un niveau d'investissement moins important sur les budgets annexes et une diminution des résultats reportés, donc on retrouve bien les 80 % du budget principal, ça c'est une constante pratiquement dans le temps. Les budgets annexes étant détaillés dans la présentation, on va passer directement au budget principal. Les recettes se sont élevées en 2003 à 181,1 M€ et les dépenses à 175,1 M€, soit une hausse globale de 3,4 %. En investissement, la progression ralentie des dotations et subventions reçues a entraîné une mobilisation plus forte de l'emprunt à hauteur de 16,9 M€ au lieu de 15,3 en 2002. Ce volume est conforme aux objectifs du PPI et reste en même temps compatible avec les capacités financières. En fonctionnement, on relève deux évolutions contrastées, une progression favorable des recettes fiscales qui passent de 51,7 à 54, c'est-à-dire qui s'explique par la hausse des taux qu'on a limitée au taux de l'inflation mais aussi par l'augmentation des bases qui montre le dynamisme notamment en matière de construction. Les autres recettes enregistrent pour la plupart un tassement, voire un recul, notamment pour les recettes qui proviennent de l'État. On entre dans une ère, je ne sais pas si elle durera longtemps, qui n'est pas très favorable aux collectivités locales, que ce soit les subventions, les dotations, les compensations fiscales il y a au mieux le maintien au nominal, c'est-à-dire une diminution par rapport à l'inflation, voire une diminution. D'autre part la part dotation CAGB est en diminution, c'est logique puisque des éléments ont été transférés qui touchent à l'économie, le Maire l'a rappelé tout à l'heure, donc il est normal que la dotation de compensation diminue puisque c'est une opération neutre.

Le même exercice est maintenant proposé à l'écran pour les dépenses du budget principal avec une comparaison par nature entre 2002 et 2003. En données brutes, donc non retraitées, les dépenses ont été de 175,3 M€ contre 170,8 en 2002. En investissement, le volume des dépenses d'équipement, acquisitions et travaux est resté stable, je l'ai dit tout à l'heure, à hauteur de 30 M€. Le remboursement de la dette en capital s'est également maintenu à un niveau proche de celui de l'exercice précédent, 16,5 au lieu de 16,2 en 2002. En fonctionnement, la progression des frais de personnel n'est qu'apparente, c'est 3,6 %. Hors transfert des centres sociaux, elle se trouve réduite à 2,3 % et se situe en-deçà de l'hypothèse PPI de 2,5 % qui avait été retenue. La stabilité des subventions doit également être relativisée. A périmètre constant, elles progressent globalement de 5 %, avec une hausse de près de 7 % pour les subventions d'équipement et surtout de plus de 10 % pour la subvention CCAS, c'est l'effort fait en matière de solidarité mentionné par le Maire tout à l'heure. La variation des dépenses d'exploitation mérite aussi d'être corrigée. Si l'on exclut les travaux en régie, les changements de périmètre et l'incidence des dépenses nouvelles en 2003, dont certaines sont génératrices de recettes par exemple les travaux sur les parkings avec Via-Stationnement, de même qu'une étude que nous avons lancée sur la fiscalité, leur évolution est ramenée à un niveau inférieur à 3 %.

En ce qui concerne les intérêts de la dette, on remarque qu'ils diminuent puisque l'on passe de 4,2 M€ à 3,7. Il faut y voir deux éléments : une gestion active de la dette et également des taux qui sont en baisse, historiquement les plus bas. C'est une bonne situation mais qui peut éventuellement changer avec la mauvaise situation économique internationale. Ici vous avez la ventilation par dépenses en 2003, selon les grands secteurs d'interventions. Ainsi vous voyez qu'un peu plus d'un quart du compte administratif est consacré au développement urbain, au cadre de vie et à l'action économique. Le deuxième poste c'est l'animation, la culture sport et jeunesse avec 20 %, de même que les services généraux, le remboursement des emprunts : 12 %, santé - interventions sociales 12 %, et enseignement

10 %. On l'a isolé pour bien montrer l'effort qui a été réalisé conformément aux promesses électorales que nous avons faites, donc un effort en faveur de l'éducation. On lit vraiment sur ce graphe les priorités municipales telles que nous les avons fixées en début de mandat.

Pour conclure la présentation, quelques éléments sur la situation financière de la Ville, en mettant l'accent sur deux ratios, ceux que l'on a mis en évidence et qui sont importants dans le PPI, c'est-à-dire l'épargne brute et la capacité de désendettement.

L'épargne brute sur trois ans est constante, même si on note une diminution entre 2002 et 2003 mais c'est ce que nous avons prévu dans notre prospective PPI, donc ce n'est pas un accident, c'est tout à fait logique. De même, la capacité de désendettement se détériore «un petit peu» puisqu'on passe de 4,8 à 5,2, 5,2 qui était la capacité que nous avons en 2001, donc on reste très largement en-deçà de la limite que nous nous étions fixée dans le PPI. Enfin, l'encours de la dette qui était de 109 M€ atteint cette année, en 2003, 109,4, donc pratiquement un chiffre identique. On peut donc déduire de ces éléments financiers que les tendances sont stables et que la situation financière de la Ville est bonne. En tout cas les chiffres sont compatibles avec ce que nous avons prévu dans le PPI. Les marges de manœuvre sont complètement intactes, tout particulièrement en matière d'endettement, et je crois que l'on peut s'en féliciter.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas grand chose à ajouter car ces chiffres parlent d'eux-mêmes. 2003, on l'avait dit, était un budget de montée en puissance et le relais sera pris en 2004. Cela dit, le contexte économique n'est pas très favorable, même si on annonce une augmentation de la croissance pour les mois à venir, ce dont je me réjouis car on sait que la croissance c'est des emplois en plus, des chômeurs en moins. Mais on va rester vigilant car on a beaucoup d'incertitudes quant à la décentralisation avec les charges nouvelles qui nous seront certainement imposées. En matière de finances publiques, on a un certain nombre d'inquiétudes, je n'en dis pas plus ce soir, j'attends de voir et je prendrai peut-être, le moment venu, un certain nombre d'initiatives... nous, nous avons toujours la même priorité qui est de bien gérer les deniers publics. Donc on va rester sereins, calmes et nous comptabiliserons les désengagements de l'État de manière très objective.

Maintenant j'ouvre le débat. J'ai demandé, pour animer un peu celui-ci, pour qu'il soit convivial, la diffusion, en muet, de ce qui s'était passé en 2003. Ça fera un fonds imagé qui je l'espère, incitera à la modération dans les propos.

Mme Joëlle SCHIRRE : Qui veut intervenir sur le rapport présenté ?

M. LE MAIRE : Deux interventions : M. ROSSELOT et M. BONNET. Ensuite je sortirai pour que vous puissiez voter.

M. Jean ROSSELOT : D'abord quelques observations de forme sur votre rapport de présentation du compte administratif Monsieur le Maire. Il faudrait que vous fassiez un effort sur la présentation de vos rapports dans lesquels il y a quelquefois «du français de vache espagnole».

M. LE MAIRE : Les services qui les rédigent vont apprécier !

M. Jean ROSSELOT : Oui, mais le Maire qui présente ses rapports doit les relire ! Je lis par exemple cette phrase : «le budget marque l'inscription dans un mouvement volontaire d'accompagnement de la relance avec un soutien à l'investissement au travers de l'inscription de grands projets...», il faudrait que vous veilliez à un peu plus de clarté. C'est une petite recommandation. Il faudrait aussi, toujours sur la forme, cela n'a pas beaucoup d'importance, mais ça peut vous aider, Monsieur le Maire, et ça peut finalement avantager tous les conseillers municipaux, il faudrait aussi que vous présentiez les documents comme on le fait d'habitude, avec des divisions, des subdivisions, des titres, une hiérarchie,

c'est ça qui aide beaucoup à comprendre, une hiérarchie des titres dans la forme. A partir de la page 27-28 où l'on a l'énumération des fonctions, ce n'est pas clair en ce sens que je n'ai jamais vu de documents officiels où les têtes des chapitres, les fonctions elles-mêmes, 0 - 1 - 2 - 3, sécurité, aménagement urbain, etc. sont écrits en caractères communs, sans relief, alors que leurs subdivisions le sont en caractères gras. C'est un détail mais ça aiderait quand même beaucoup à la compréhension que les titres eux-mêmes soient en caractère plus important que leurs subdivisions. Dernière considération de forme un peu plus importante, permettez-moi, Monsieur le Maire, de contester, dans votre, je dis bien votre rapport, ce que vous écrivez, que la clef de lecture de votre compte administratif est le PPI. Je vous rappelle, si vous ne le savez pas, que la clef de lecture d'un compte administratif ce sont les comptes eux-mêmes. Un compte administratif sert à savoir si l'exécutif, c'est-à-dire vous-même, le chef de l'exécutif, s'est normalement acquitté de la tâche d'exécution des dépenses et des recettes que sa majorité a autorisée, à savoir si vous êtes « resté dans les clous » par rapport à cette autorisation, ça sert à cela un compte administratif. Et ce n'est donc pas pour nous le cautionnement à travers le PPI aussi intéressant soit-il, le cautionnement de vos politiques, de vos choix, vos grands choix pour le développement de la capitale régionale qui ne sont pas forcément et quelquefois de loin, les nôtres, mais c'est un autre problème à voir en débat d'orientations budgétaires et en budget primitif.

Maintenant, trois choses à dire, du point de vue des résultats de votre gestion pour 2003, tel que je viens de la redéfinir, la requalifier, la recalibrer. Ça pourra vous servir pour la préparation et la présentation des prochains comptes administratifs. Trois choses donc : trop de décalage, mais ça c'est une vieille antienne, en investissement entre le prévisionnel et le réalisé. Deuxièmement une capacité de désendettement incertaine, même si mon ami et collègue Jean-Claude s'y est attardé un instant et enfin des indicateurs de tendance inquiétants en terme soit d'augmentation des dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement, soit en terme de baisse de l'épargne brute.

En ce qui concerne le décalage entre le prévisionnel et le réalisé, très rapidement : en section d'investissement, si l'on compare donc le prévu au réalisé, on observe des taux de réalisation Monsieur le Maire, qui sont trop insuffisants. C'est le cas par exemple des taux d'exécution des dépenses en matière d'équipement culturel où l'on est à 54 %, la moitié seulement, ou bien, domaine si important pour la vie quotidienne des gens en matière d'aménagement urbain et de services urbains, on est également à peu près, en réalisation, autour de la moitié de ce qui était prévu, ce n'est pas normal. Le record est atteint en matière d'économie. Alors là, énigme, pourquoi ? je n'en sais rien, d'autant que nous sommes passés en agglomération, là votre taux de réalisation des dépenses n'est même pas d'un quart puisque nous sommes à 23,8 % de réalisation. C'est insuffisant et la question que je me pose, qu'on se pose nous tous, est de savoir si vous n'avez pas, de ce fait, mobilisé inutilement des recettes et prélevé trop d'impôts. C'est une question très importante parce que ça revient à engraisser le Trésor Public d'autant que si l'on met les restes à réaliser annuels au bout le bout, cela fait une dépréciation d'une partie du produit de l'impôt de x fois x années du taux d'inflation qui ne sert, je viens de le dire, que les intérêts du Trésor Public de l'État qu'on n'a pas particulièrement à avantager. Il manque à votre PPI, je vous l'ai déjà dit, sa traduction juridique. On peut critiquer mais on peut aussi faire des propositions. Il manque au PPI sa traduction juridique que sont les autorisations de programmes et les crédits de paiement. Au début du mandat, rappelez-vous Monsieur le Maire, j'avais qualifié -ce n'était pas méchant- votre gestion budgétaire de ringarde parce qu'elle ne comportait aucun élément de pluri-annualité. Ce disant et ce faisant, vous nous avez sorti et on a approuvé un programme pluriannuel d'investissement mais ce n'est pas suffisant. Vous êtes au milieu du gué, il faut donner à ce PPI sa traduction juridique que sont les autorisations de programmes et les crédits de paiement qui permettent, je vous le rappelle, tout à fois de définir des perspectives tout en ne recourant, et c'est bien ça le problème de vos restes à réaliser, que ponctuellement aux prélèvements fiscaux, j'espère que vous m'avez bien compris parce que c'est important.

Deuxièmement, la capacité de désendettement est incertaine, elle est de 5,2, comme vient de nous l'indiquer Jean-Claude CHEVAILLER, cela reste quand même légèrement inquiétant dans la mesure où la moyenne de villes comparables aux nôtres est à un taux de 4 %. Les collectivités locales d'importance, c'est autour de ce taux-là.

Enfin, ce qui est peut-être le plus inquiétant, ce sont les indicateurs de tendance sur 5 ans, parce que c'est ça évidemment qui nous montrent où l'on va finalement, qui ressortent de votre étude comparative jointe à votre rapport. Qu'il s'agisse par exemple de l'augmentation sur 5 ans de la part des dépenses de personnel -je l'ai évoquée tout à l'heure- par rapport aux dépenses de fonctionnement qui passent quand même de 46 à 55 %, augmentation de 10 % sur 5 ans ou bien qu'il s'agisse cette fois de la baisse de l'épargne brute qui passe en 5 ans, ça c'est grave, de 26 à 21 %, je dis que ces indicateurs-là ne laissent pas d'inquiéter sur la situation financière de notre collectivité qu'il faudra redresser à travers les budgets primitifs futurs.

M. Pascal BONNET : En complément à Jean ROSSELOT, je serai assez rapide. Déjà je constate qu'il vous pose une question qu'il avait déjà posée et vous n'y aviez pas répondu quant à l'utilisation de l'autorisation de programmes et des crédits de paiement alors qu'en tant que président de l'agglomération, vous mettez cela en place à l'agglomération. Donc, qu'est-ce qui vous amène à ne pas y penser ici et je m'efforcerai de suivre votre exemple en me voulant non polémique mais en lisant des chiffres.

S'agissant des engagements de l'État qu'on a encore évoqués là récemment et qui vont sans doute réapparaître au fil de la soirée, quand on lit le document que vous nous avez remis, relatif à l'évolution des comptes administratifs de 1999 à 2003, les concours globaux de l'État diminuent régulièrement sauf en 2001 mais c'était une année pré-électorale -j'espère qu'il n'y avait pas de relation- et la diminution cette année 2003 est moindre que ce qui s'est passé en 2000 et 2001, ce qui amène à relativiser les choses. Le désengagement de l'État est semble-t-il bien indépendant des gouvernements et serait apparemment moindre avec le gouvernement actuel malgré un contexte budgétaire difficile. Ensuite, dans ce même document, quand on regarde entre 2002 et 2003 l'évolution des contributions directes dont la Ville a bénéficié et la diminution des participations de l'État, les contributions directes ont augmenté de 3 M€ du fait de l'augmentation des taux et des bases, les participations de l'État ont diminué de 300 000 €. Donc je crois qu'il faut relativiser parce qu'on va entendre et on a déjà entendu que les désengagements de l'État impliquent un risque de fiscalité augmentée ; l'augmentation des contributions directes est de 10 fois la diminution des participations de l'État. L'augmentation des contributions directes n'est pas que le fait de l'augmentation des taux, parce qu'il y a l'augmentation des bases aussi mais relativisons un peu, voilà ce que je voulais dire Monsieur le Maire.

Mme Françoise BRANGET : En complément de ce que vient de dire Jean ROSSELOT à propos des observations de forme, vous présentez un rapport pour le budget annexe de l'eau. Alors bien évidemment les cours de l'eau ne varient pas ou très peu chaque année et c'est une bonne chose pour le consommateur, par contre vous présentez dans votre rapport des recettes d'exploitation. On sait combien nous rapportent la vente de l'eau, les travaux de branchement et un certain nombre de redevances, d'abonnements, etc. A aucun moment dans votre rapport, on ne trouve les dépenses. On trouve l'encours de la dette, éventuellement le prix de tel ou tel investissement à tel endroit, la section d'investissement qui représente un montant de tant, mais à aucun moment on ne sait combien on dépense dans ce budget. Alors en matière de clarté il y a quand même mieux, quand on veut présenter un rapport, on évoque les recettes mais également les dépenses. Nous aimerions que vous puissiez nous présenter des rapports un peu plus clairs. Est-ce que c'est une volonté délibérée pour cacher certaines choses et éventuellement... ?

M. LE MAIRE : C'est bien évident !

Mme Françoise BRANGET : Nous savons quelles sont les recettes et qu'elles viennent effectivement s'ajouter au budget général, c'est tout.

M. LE MAIRE : Je pense que les compliments que vous adressez traditionnellement aux services iront dans ce sens. Je vous dirai simplement, chère Madame BRANGET, que vous auriez dû lire attentivement la page 8 du rapport Budget des Eaux, où les dépenses sont détaillées : 777 K€ pour la ZAC des Hauts du Chazal, pôle santé, 30 K€ pour La Fayette...

Mme Françoise BRANGET : ...il va falloir qu'on fasse les additions tandis que vous évoquez...

M. LE MAIRE : Je vais donc conclure. Pour les dépenses réelles, le total est fait, c'est 9 655 K€ mais il faut simplement que vous lisiez notre document, vous avez et le total et le détail. Mais j'ai décidé que je ne polémiquerai plus jamais avec vous, ça ne m'intéresse plus. Simplement je constate que comme tout débat sur un compte administratif, j'ai les remarques très professorales, néanmoins amicales mais très professorales de Jean ROSSELOT qui dit : le Maire ne corrige pas les fautes d'orthographe de ses services ou les fautes de forme de ses services. Monsieur ROSSELOT je vais vous faire un aveu : je travaille comme vous, beaucoup et je fais confiance à mes services dont je loue la qualité et à qui j'adresse publiquement mes remerciements, je ne relis pas, effectivement, l'ensemble des rapports des services, je ne fais pas de correction, je ne fais pas de la sémantique avec mes services. Si effectivement il peut y avoir, parce que nous travaillons beaucoup une phrase qui ne vous convient pas, eh bien au nom des services je vous prie de bien vouloir nous en excuser, pour nous l'essentiel n'est pas là. Je prends note donc que vos remarques portent sur la forme et les titres qui ressortent mal.

Quant à la capacité incertaine de désendettement avec 5,2, la moyenne des villes étant de 6 années, elle est dans la moyenne des villes, elle est même plutôt basse et je vais vous dire une chose, attendez-vous à ce qu'elle augmente parce que nous avons dit très clairement dans notre PPI qu'en fin de mandat il y avait un effet cloche et que nous allions monter jusqu'à plus de 6 %. Nous l'avons dit et vous pouvez déjà dès maintenant crier au loup mais c'est prévu dans le cadre de nos perspectives.

Quant à cette vieille rengaine concernant la non-maîtrise du fonctionnement au niveau du personnel, nous sommes avec le service et avec l'Adjoint Yves-Michel DAHOUÏ, parmi les meilleurs de France avec 2,5 % en périmètre constant, parce que vous mélangez tout. Vous oubliez, quand vous parlez par exemple de l'épargne brute, qu'elle a baissé mais Monsieur ROSSELOT, les chiffres il faut voir à périmètre constant. Il y a trois ans, à périmètre constant, l'épargne brute était au même niveau qu'aujourd'hui, donc il n'y a pas eu de dégradation mais c'est le périmètre qui n'est pas le même. Quant au rapport que vous citez et que vous ne comprenez pas, là non plus on ne parle pas à périmètre constant, donc je comprends que c'est très difficile et qu'on peut tous s'y perdre mais comprenez quand même qu'on ne peut pas prendre strictement les chiffres et les comparer, il faut tenir compte du périmètre. Voilà ce que je voulais vous dire. Je crois qu'au contraire notre épargne brute est stable, ce n'est pas dramatique, elle est stable.

Quant au taux de réalisation, effectivement on peut considérer qu'il n'est pas assez élevé dans certains domaines, je vous l'accorde mais vous savez aussi pourquoi, c'est que dans la conjoncture actuelle, avec les augmentations quelquefois effrénées que nous ressentons dans les appels d'offres, il nous arrive de plus en plus souvent de déclarer des marchés infructueux et de relancer un appel d'offres pour rester effectivement dans l'épure financière. Effectivement on a un taux qui n'est pas suffisant, qui n'est pas celui que nous aimerions avoir mais c'est parce que nous voulons avoir une maîtrise financière sur l'ensemble des dossiers, c'est tout. Je ne veux pas vous en dire beaucoup plus, je comprends que cela vous gêne beaucoup mais je crois que cette ville, qu'on le veuille ou non, est bien gérée.

Quant aux problèmes soulevés par Mme BRANGET sur l'eau, tout est dans le rapport transmis, encore faut-il les lire, les dossiers. Je reçois beaucoup de témoignages de satisfaction de personnes qui nous disent combien elles sont satisfaites et du prix et de la qualité de l'eau à Besançon. Je repasse la parole à Mme SCHIRRER et je vais me retirer quelques instants afin que vous puissiez voter en toute sérénité.

Mme Joëlle SCHIRRER : Nous allons procéder au vote du compte administratif.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Y a-t-il des abstentions ? 12 abstentions.

Je demande à M. le Maire de réintégrer cette salle.

Monsieur le Maire, le compte administratif a été approuvé par 41 voix pour et 12 abstentions.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je vous confirme un chiffre qui vient de m'être confirmé par notre payeur concernant l'augmentation des dépenses de personnel : à périmètre constant, c'est 2,3 % d'augmentation, ce qui me paraît être un chiffre tout à fait satisfaisant».

Après avoir élu Mme SCHIRRER comme Présidente et en l'absence de M. le Maire qui, conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est retiré, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, par 41 voix pour et 12 abstentions, décide d'approuver le Compte Administratif 2003 et prend acte de la reprise au budget 2004 des reports de crédits selon le détail figurant dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice) et des excédents.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.